

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

OIBT

PROPOSITION DE PROJET

TITRE	RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PLANTEURS PRIVES ET COMMUNAUTAIRES AU SUD DU BENIN POUR UNE GESTION DURABLE DES PLANTATIONS FORESTIERES
NUMERO DE SERIE	PD 941/24 Rev.1 (F)
COMITE	REBOISEMENT ET GESTION FORESTIERE
SOU MIS PAR	GOUVERNEMENT DU BENIN
LANGUE D'ORIGINE	FRANÇAIS

RESUME

Le Sud du Bénin qui contient les sites Ramsar 1017 et 1018 subit une dégradation continue du paysage forestier ce qui menace tout l'écosystème, la biodiversité, les ressources naturelles, et par conséquent, les moyens de subsistance des communautés locales. L'une des stratégies mises en place pour inverser cette tendance est le reboisement et le développement des plantations forestières pour satisfaire à la demande de plus en plus croissante en produits forestiers. Les investigations faites dans le cadre de la formulation de ce projet ont révélé que les itinéraires techniques et les opérations sylvicoles ne sont pas respectés. Par conséquent, un faible rendement quantitatif et qualitatif des plantations forestières est obtenu. Ce qui entraîne un découragement des planteurs et un changement de vocation des planteurs forestiers. Le projet de renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au sud du Bénin vise à assurer la gestion durable des plantations forestières et améliorer les moyens de subsistance des acteurs et des communautés rurales à faibles revenus tout en contribuant à la conservation des forêts naturelles et à la restauration des paysages forestiers. Ce projet découle de l'exécution de l'avant-projet PPD 201/21 Rev.2 (F) intitulé : « Etude pour le renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au Bénin ».

AGENCE D'EXECUTION CENTRE DE PROMOTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET DE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES (CPDRN)

AGENCE COLLABORATRICE: DIRECTION GENERALE DES EAUX, FORETS ET CHASSE (DGEFC) ; SOCIETE NATIONALE DU BOIS (SONAB)

DUREE 36 MOIS

DATE APPROXIMATIVE DE DEBUT A DETERMINER

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT PROPOSEES	Source	Contribution en \$E.U.	Equivalent en Monnaies Locales
	OIBT	537 712	
	Bénin (CPDRN ONG)	91 900	
	TOTAL	629 612	

Table des Matières

FICHE DE PROJET	1
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
1. PREMIERE PARTIE : CONTEXTE DU PROJET	6
1.1. Origine	6
1.2. Pertinence du Projet	8
1.2.1. Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT	8
1.2.2. Pertinence aux politiques publiques du Bénin	9
1.3. Zone visée	12
1.3.1. Emplacement géographique	12
1.3.2. Aspects sociaux, culturels, économiques et environnementaux	12
1.4. Acquis escomptés à l'issue du projet	15
2. DEUXIEME PARTIE : ARGUMENTAIRE ET OBJECTIFS DU PROJET	16
2.1. Argumentaire	16
2.1.1. Montage institutionnel et questions organiques	16
2.1.2. Analyse des acteurs	17
2.1.3. Analyse du problème	20
2.1.4. Grille du cadre logique	24
2.2. Objectifs	25
2.2.1. Objectif de développement et indicateurs d'impacts	25
2.2.2. Objectif spécifique et indicateurs d'acquis	25
3. TROISIEME PARTIE: DESCRIPTION DES INTERVENTIONS	25
3.1 Produits et activités	25
3.1.1. Produits	25
3.1.2. Activités	26
3.2 Démarches et méthodes de mise en œuvre	26
3.2.1. Renforcement des capacités techniques des planteurs privés et communautaires	26
3.2.2. Les potentialités de valorisations des PFNL des plantations forestières privées sont connues et appliquées	27
3.2.3. Mise en place d'un cadre formel de concertation et de mobilisation des planteurs privés	27
3.3 Plan des travaux	29
3.4 Budget	30
3.4.1. Grille budgétaire principale	30
3.4.2. Budget consolidé par rubrique	37
3.4.3. Budget annualisé de la contribution de l'OIBT	40
3.4.4. Budget annualisé de la contribution de l'Agence d'Exécution	43
3.5. Hypothèses, risques, durabilité	44
3.5.1. Hypothèses et Risques:	44
3.5.2. Durabilité	44
4. QUATRIEME PARTIE: DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE	46
4.1. Structure organique et mécanisme de participation des acteurs	46
4.1.1. Agence d'exécution et partenaires	46
4.1.2. Equipe de gestion du projet	46
4.1.3. Comité directeur du projet	46
4.1.4. Mécanismes de participation des acteurs	46
4.2. Rapports, examen et suivi évaluation	47
4.2.1. Rapports d'avancement du projet	47
4.2.2. Rapport d'achèvement du projet	47
4.2.3. Rapports techniques du projet	47

4.3. Diffusion et intégration des enseignements du projet	48
4.3.1. Diffusion des résultats du projet.....	48
4.3.2. Intégration des enseignements du projet	48
ANNEXES	49
Annexe 1 : Profil de l'Agence d'Exécution (CPRDN ONG) Et agence collaboratrice	49
ANNEXE 2. C.V. du personnel mis à disposition par l'Agence d'exécution.....	53
Annexe 3. Tâches et responsabilités des principaux experts mobilisés par l'Agence d'Exécution	54
Annexe 4. Cahier des charges du personnel et consultants rémunérés par l'OIBT	55
Annexe 5 : Critères de sélection des plantations susceptibles d'être appuyées par le projet.....	56
<u>ANNEXE 6. : Recommandations du Panel d'experts de la 49^{ème} Session</u>	<u>58</u>
<u>ANNEXE 7. : Prise en compte des recommandations du Panel d'experts de la 59^{ème} Session</u>	<u>60</u>

FICHE DE PROJET

1. Contexte et problèmes à résoudre

Pour inverser les tendances négatives de dégradation et de demande en bois, plusieurs initiatives ont été prises par le Bénin allant de la création de la Société Nationale du Bois (SONAB) à la mise en œuvre de plusieurs projets et programme axées sur le reboisement et la conservation de la biodiversité.

Les stratégies utilisées pour promouvoir le reboisement sont constituées par : le développement des plantations forestières, l'enrichissement des forêts naturelles dégradées, les plantations communautaires ; les plantations communales et les plantations privées.

Le sud du Bénin est peu fourmi en forêts naturelles par rapport au nord. Les plantations forestières privées sont encouragées pour répondre au besoin en produits forestiers ligneux. Les plantations forestières privées au sud du Bénin constituent une source importante de fourniture de bois énergie, de bois de services et de bois d'œuvre. Mais les plantations privées sont en général mal gérées et les itinéraires techniques ne sont pas bien suivis et appliqués. Ainsi les revenus qui y sont tirés ne sont pas à la mesure des investissements consentis. Cette situation n'encourage pas la promotion et le développement des plantations forestières notamment privées et communautaires au Sud du Bénin.

Le présent projet fait suite à l'avant-projet « PPD 201/21 Rev.2 (F) Etude pour le renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au sud du Bénin » mis en œuvre de Mars 2022 à Janvier 2023. Cet avant-projet a permis la réalisation de deux études importantes à savoir (i) Etude d'inventaire des plantations privées et communautaires au Sud du Bénin, (ii) Etude socioéconomique des plantations forestières privées et communautaires au Sud du Bénin. Ces différentes études ont permis de faire l'état des lieux sur des plantations forestières privées et communautaires de la zone et de disposer des données de base en vue d'élaborer un projet sur la gestion durable de ces plantations forestières. Cet avant-projet a également permis d'échanger avec toutes les parties prenantes, de dégager une vision commune et de concevoir un projet de façon participative.

2. Objectifs et indicateurs de réalisation

L'objectif de développement du projet est de contribuer à la restauration du paysage forestier du Bénin.

Cet objectif a pour indicateurs :

- D'ici à 2030, le processus de dégradation des paysages forestiers au sud du Bénin est réduit d'au moins 30% ;
- A la fin du projet, les revenus des planteurs et populations locales dépendant des plantations forestières sont améliorés d'au moins 20% ;
- la couverture forestière dans les sites RAMSAR 1017 et 1018 s'est accrue d'au moins 10% d'ici à 2030.

L'objectif spécifique du projet est de renforcer les capacités des planteurs privés au sud du Bénin en vue de l'amélioration de leur condition de vie et de leur professionnalisation. Les indicateurs de cet objectif spécifique sont :

- A la fin du projet, les 55 PF sont dotées d'outils de gestion durable ;
- A la fin du projet, les revenus tirés des PF se sont accrus de 20% ;
- A la fin du projet un cadre de concertation des planteurs privés est mis en place et rendu fonctionnel.

Le projet est conçu pour assurer la production des ressources forestières et la conservation des écosystèmes forestiers du Bénin.

3. Bénéficiaires, produits attendus et principaux acquis escomptés :

Les principaux bénéficiaires de ce projet sont : Les planteurs privés et communautaires de 55 plantations forestières, les divers ouvriers ou manœuvres travaillant dans les plantations forestières et les populations locales ou riveraines.

Les Trois produits attendus de la mise en œuvre du présent projet :

Produit 1 : Les capacités techniques des planteurs privés et communautaires renforcées ;

Produit 2 : Le potentiel des PFNL dans les plantations forestières privées et Communautaires est valorisé ;

;

Produit 3 : Un cadre formel d'échange, de concertation et d'appui aux planteurs forestiers privés est mis en place et rendu fonctionnel.

4. Les principaux acquis escomptés

Les principaux acquis escomptés à l'issue de ce projet sont :

- **55** plantations forestières privées et communautaires (PFPC) au sud du Bénin sont gérées de façon durable à travers :
- La dotation de ces plantations de plan simple de gestion conformément aux textes réglementaires en vigueur et pour assurer leur gestion durable ;
- 55 plantations forestières sont dotées chacune, de levé topographique devant servir dans le processus d'acquisition de titre de propriété légale pour régler définitivement les problèmes de conflits domaniaux ;
- Le développement des activités alternatives génératrices de revenus pour diversifier et améliorer le revenu des planteurs ;
- Le renforcement des capacités techniques d'au moins 55 planteurs (hommes et femmes) au sein des populations rurales ;
- La forte participation des Communes dans la gestion des plantations forestières à travers la mise en place et le fonctionnement des Comités Communaux de l'Association Nationale des Planteurs du Bénin (ANPB),
- Une meilleure organisation du Jeux-concours « Meilleurs planteurs » où les meilleurs planteurs sont primés et encouragés ;
- Le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des planteurs privés par la création, l'appui au fonctionnement et à la formation des membres des Comités Départementaux et Communaux de l'Association Nationale des Planteurs du Bénin (ANPB).

5. Stratégie de mise en œuvre

Les Plantations forestières privées étant une propriété des privées ou des communautés, les actions de renforcement de capacité pour leur gestion durable passent nécessairement par l'adoption d'une démarche participative. Le projet œuvrera en collaboration avec tous les acteurs concernés. Toutes les étapes seront exécutées selon cette approche. C'est pour cela que l'approche Information Education et Communication sera privilégiée à toutes les étapes du processus. Ce qui permettra à tous les acteurs du projet d'avoir la même vision et d'œuvrer en synergie afin d'obtenir les résultats escomptés. Le projet va solliciter l'appui des consultants pour réaliser les études spécifiques dans le renforcement des capacités techniques des planteurs privés et communautaires tels que l'élaboration des plans Simple de Gestion pour chacune des 55 plantations forestières, le suivi de l'itinéraire techniques des plantations forestières. Un Consultant sera aussi recruté pour le renforcement des capacités organisationnelles des planteurs au niveau communal et départemental.

6. Pérennisation des acquis du projet

La durabilité financière des acquis au-delà de la durée du projet est assurée par le développement des potentialités de valorisations des PFNL dans les plantations forestières et l'engagement des acteurs à poursuivre les actions du projet.

La durabilité institutionnelle et politique de ce projet réside dans la participation de la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse, et des Communes à toutes les étapes de l'élaboration du projet et de sa mise en œuvre. Sur le plan technique, la durabilité des acquis est assurée par la prise en compte des méthodes traditionnelles et modernes de gestion des plantations forestières ainsi que le suivi technique à apporter par le service forestier national qui est représenté au niveau de toutes les communes du Bénin.

7. Hypothèse et risques

Les principaux risques liés à ce projet sont relatifs d'une part aux aléas climatiques et aux effets néfastes des changements climatiques et d'autre part aux incendies ou feux de forêts. . Mais les planteurs locaux ont déjà anticipé sur ces risques en adoptant des essences résilientes aux Changements climatiques.

8. Les apports budgétaires

SOURCES	CONTRIBUTION EN \$ E.U.
OIBT	<u>537 712</u>
Bénin (CPDRN)	<u>91 900</u>
TOTAL	<u>629 612</u>

Designation	Formule de calcul	Pourcentages
pourcentages alloués au personnel du projet sur fonds OIBT	$(108000/537712) \times 100$	20,60%
pourcentages alloués aux éléments d'investissement (immobilisation) du projet	$(53600/537712) \times 100$	10,02%

SIGLES ET ABREVIATIONS

AE	:	Agence d'Exécution
AGR	:	Activité Génératrice de Revenus
AIBT	:	Accord International des Bois Tropicaux
ANPB	:	Association Nationale des Planteurs du Bénin
ANPFB	:	Association Nationale des Planteurs Forestiers du Bénin
ATDA	:	Agence Territoriale de Développement Agricole
CBD	:	Convention sur la Diversité Biologique
CC	:	Crédits Carbone
CDP	:	Comité Directeur du Projet
CENAGREF	:	Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CHM	:	Centre d'Echanges d'Informations sur la Diversité Biologique
CITES	:	Convention sur le Commerce International des Espèces de Flore et de Faune Menacées d'Extinction
CND	:	Contribution Nationale Déterminée
CPDRN	:	Centre de Promotion du Développement Local et de Gestion Durable des Ressources Naturelles
DGEFC	:	Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse
EP	:	Equipe du Projet
FAO	:	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FG	:	Forêts Galeries
GDPF	:	Gestion Durable des Plantations Forestières
GDPF	:	Gestion Durable des Plantations Forestières
GEEW	:	lignes directrices de l'oibt sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes
GEF	:	Fonds Pour l'Environnement Mondial
ha	:	Hectare
IEC	:	Information Education et Communication
IPSI	:	International Partnership for the Satoyama Initiative
MCVDD	:	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
MDP	:	Mécanisme de Développement Propre Crédits Carbone (CC).
MEHU	:	Ex Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme
NES	:	norme environnementale et sociale
NES	:	Norme Environnementale et Sociale
ODD	:	Objectif de développement durable
OIBT	:	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OS	:	Objectif Stratégique
OSC	:	Organisations de la Société Civile
PAE	:	Plan d'Actions Environnemental
PAG	:	Plan Action du Gouvernement
PAGEFCOM	:	Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales
PANA	:	Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques du Benin (PANA-Benin)
PANA	:	Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques du Bénin
PCIV	:	Principes Critères, Indicateurs et vérificateur
PEFC	:	Programme Eaux, Forêts et Chasse
PF	:	Plantations Forestières
PFL	:	Produits Forestiers Ligneux
PFNL	:	Produits Forestiers Non Ligneux
PFPC	:	Plantations Forestières Privées Communautaires
PGFTR-FA	:	Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains
PIB	:	Produit Intérieur Brute
PND	:	Programme National de Développement -2018-2025
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PP	:	Planteurs privés

Pp	:	Parties prenantes
PPD	:	Pre-Project Document
PPD	:	Pre-Project Document
PRI	:	Programme Reboisement Intensif
ProCGRN	:	Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles
PSBE-GAZ	:	Projet de Substitution du Bois Energie par le Gaz
PSE	:	Paiement des services écosystémiques
PSG	:	Plan Simple de Gestion
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
PV	:	Procès-Verbal
RGPH	:	Recensement Général de la Population
RPF	:	Restauration des Paysages Forestiers
SCRP	:	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SIG	:	Système d'Information Géographique
SONAB	:	Société Nationale de Bois
SPANB	:	Stratégies et Plan d'Action National pour la Conservation de la Biodiversité
T	:	Trimestre
TDR	:	Termes de Référence
UICN	:	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNFCCC	:	Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique

1. PREMIERE PARTIE : CONTEXTE DU PROJET

1.1. Origine

Depuis quelques décennies, le Bénin connaît une perte importante de ses forêts et plantations forestières. En effet, de 1978 à 2010, le Bénin a perdu près de 85 % de ses forêts denses et plus de 30 % de son couvert végétal (FAO, 2010). La couverture forestière totale du Bénin est actuellement estimée à 4 625 000 ha, ce qui représente près de 42 % du territoire national. Ce couvert forestier est en partie dégradé et de plus en plus fragmenté. Selon la FAO, environ 75 000 ha de forêts sont détruits chaque année au Bénin, au cours de la décennie 1990 - 2010. Ce rythme élevé de destruction inscrit le Bénin dans le groupe de pays à fort taux de déforestation en Afrique.

Selon une étude menée par la DGEFC sous financement Banque mondiale en 2016 au Bénin, l'évolution récente du couvert forestier béninois, particulièrement au cours de la décennie 2007-2016, est préoccupante. Alors que les forêts couvraient encore 8,12 millions d'ha (70,4% du territoire national) en 2007, elles n'en comptaient plus en 2016 que 7,9 millions (68,5% du territoire), ayant ainsi perdu 215 738 ha, soit 2.66% de leur surface au cours de la période d'étude. Si les tendances actuelles se maintiennent, la superficie forestière par habitant, passée de 1,63 ha en 1980 à 0,87 ha en 1995, devrait tomber à 0,29 ha en 2025 (MEHU/DGFRN 2012). Les coûts environnementaux issus de la perte du couvert forestier béninois (érosion des sols, perte de la végétation ligneuse, feux de savanes et de forêts, appauvrissement des sols) sont estimés à plus de 3% du PIB (FAO, 2001).

Ce recul de couvert forestier consécutif aux pressions anthropiques et aux systèmes inadéquats de production agricole dominé par la culture itinérante sur brûlis, l'exploitation forestière incontrôlée, la pratique des feux de brousse non contrôlée et le surpâturage constitue une menace suffisamment grave pour l'équilibre des principaux écosystèmes du Bénin.

Conscient de la situation, et convaincu des effets néfastes de la dégradation des ressources naturelles sur sa progression vers le développement socio-économique et la réduction de la pauvreté, les Gouvernements successifs de notre pays, avec l'appui des partenaires techniques et financiers ont initié plusieurs projets d'aménagement des forêts naturelles, pour réduire cette pression sur les maigres ressources forestières. Les initiatives en matière de création des plantations restent par contre limitées à celles de la Société Nationale du Bois (SONAB) pour la production du bois d'œuvre et de quelques projets forestiers, pour la création des plantations de bois énergie et de services notamment, le Projet Bois de Feu (PBF 1 et 2) au Sud Bénin, le projet de gestion des forêts et terroirs villageois et le Projet d'aménagement participatif de forêts naturelles et reboisements villageois pour la réduction de carbone (financement : GEF-PNUD).

Or, les plantations forestières comme les forêts naturelles, fournissent du bois d'œuvre, du bois de service, du bois énergie et des produits forestiers non-ligneux pour des usages industriels et non-industriels. Les forêts plantées, lorsqu'elles sont gérées de manière responsable, peuvent également contribuer à fournir des services environnementaux (protection des sols et des eaux, réhabilitation des terres dégradées, restauration des paysages, développement des habitats, fixation du carbone, etc.) et des services sociaux ainsi qu'un appui aux moyens de subsistance (activités génératrices de revenus, création d'emplois et loisirs). Elles peuvent également compenser la pression de production ligneuse imposée aux forêts naturelles et aux écosystèmes forestiers précieux.

Malgré une politique forestière nationale favorable, l'amenuisement des moyens de l'Etat a de graves répercussions sur l'encadrement des producteurs du domaine forestier des particuliers et la productivité dudit domaine. Les producteurs sont souvent laissés à eux-mêmes dès la création de leurs plantations, sans conseils avisés pour la suite des travaux sylvicoles. L'encadrement des planteurs privés reste un impératif pour la réalisation de la vision de la politique forestière.

Par ailleurs le sud du Bénin est peu fourni en forêts naturelles par rapport au nord. Les plantations forestières privées sont encouragées pour répondre au besoin en produits forestiers ligneux. Les plantations forestières privées au sud du Bénin constituent une source importante de fourniture de bois énergie, de bois de services et de bois d'œuvre. Mais ces plantations privées sont mal gérées et les itinéraires techniques ne sont pas bien suivis. Par conséquent, les revenus qui y sont tirés ne sont pas à la mesure des investissements consentis. Cette situation n'encourage pas la promotion et le développement des plantations forestières au Sud du Bénin.

Le présent projet fait suite à l'avant-projet PPD 201/21 Rev.2 (F) Etude pour le renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au Bénin mis en œuvre de Mars 2022 à janvier 2023. Cet avant-projet a permis la réalisation de deux études importantes à savoir (i) Etude d'inventaire des

plantations privées et communautaires au Sud du Bénin, (ii) Etude socioéconomique des plantations forestières privées et communautaires au Sud du Bénin. Ces différentes études ont permis de faire l'état des lieux sur des plantations forestières privées et communautaires de la zone et de disposer des données de base en vue d'élaborer un projet sur gestion durable de ces plantations forestières. Cet avant-projet a également permis d'échanger avec toutes les parties prenantes, de dégager une vision commune et de concevoir un projet de façon participative. Au cours des échanges, les communautés locales, l'Administration Forestière déconcentrée, les autorités communales, et les populations locales ont manifesté leur volonté à participer efficacement à la mise en œuvre d'un projet sur la gestion durable des plantations forestières. L'ONG CPDRN travaillera à cet effet en collaboration avec ces acteurs pour attendre les objectifs fixés.

Le présent projet vise à contribuer à la gestion durable des plantations forestières privées et communautaires au sud du Bénin qui sont situées dans les sites Ramsar 1017 et 1018 afin d'améliorer les conditions de vie des populations locales.

Au Bénin, des communautés rurales et urbaines sont tributaires des ressources forestières pour la satisfaction de leurs besoin de première nécessité (denrées alimentaires, médicaments, bois de feu, matériaux de construction, etc.). Faute de données fiables, la contribution du secteur forestier au développement socioéconomique du pays n'est pas connue avec précision. Elle est estimée à près de 7% du PIB national (ProCGRN, 2009), rien que pour les filières bois énergie et anacarde. Les ressources forestières génèrent des revenus et des emplois pour les populations (exploitation, commerce, transport, transformation, plantations privées, etc.), tout en leur fournissant des services écosystémiques (lutte contre les changements climatiques, préservation des écosystèmes terrestres et fluviaux, du régime des eaux, etc.) et d'autres biens et services. En outre, les forêts offrent un habitat à près de 80% de la faune terrestre.

De manière générale, l'inventaire des plantations forestières privées et communautaires (PFPC) réalisée dans le cadre de l'avant-projet PPD 201/21 Rev.2 (F) a révélé que les planteurs privés et communautaires ont indiqué qu'ils sont globalement satisfaits en dépit des problèmes et autres contraintes liés à la réalisation et la gestion durable des plantations.

1.2. Pertinence du Projet

1.2.1. Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT.

L'OIBT est l'une des principales Organisations internationales qui s'intéressent à la gestion durable des forêts et à leur conservation. Le présent projet est conforme aux objectifs de l'OIBT énoncés dans l'article 1 de l'AIBT de 2006. Ces objectifs sont énumérés dans les alinéas c, j et r suivants :

c. Contribuer à un développement durable et à l'atténuation de la pauvreté : Le présent projet vise à contribuer à la gestion durable des plantations forestières privées et communautaires au sud du Bénin pour améliorer les conditions de vie des populations riveraines. En fait, au Bénin les plantations forestières constituent « un coffre-fort au trésor vert ». Elles génèrent des revenus aux populations locales à faibles ressources. De façon pratique, ce projet organisera les acteurs à la base pour développer et gérer leurs plantations forestières de façon durable. Ensuite, le projet facilitera également la formation et le renforcement des capacités des acteurs primaires afin lever les contraintes techniques et financières et de rendre plus rentables. En résumé, ce projet permettra d'une part, de professionnaliser et de rendre plus efficaces au moins 55 planteurs et d'autre part d'améliorer les moyens d'existence des populations locales par le développement des plantations forestières.

j. Encourager les membres à appuyer et à développer des activités de reboisement en bois d'œuvre tropicaux, ainsi que la remise en état des terres forestières dégradées, tenant dûment compte des intérêts des communautés locales qui dépendent des ressources forestières : Ce projet procédera à la sensibilisation et la promotion des plantations forestières, de l'agroforesterie et la restauration des terres dégradées par le reboisement avec des essences de valeur plus économiquement rentables. Ainsi, le projet renforcera les capacités d'au moins 55 planteurs privés et communautaires qui serviront de modèles et de plantations écoles au profit des communautés locales.

r. Encourager les membres à reconnaître le rôle des communautés autochtones et locales dépendant des forêts dans la gestion durable des forêts et à élaborer des stratégies visant à accroître la capacité de ces communautés de gérer de manière durable les forêts productrices de bois tropicaux : Le présent projet permettra de montrer le rôle fondamental des planteurs privés et communautaires dans la protection des forêts naturelles productrices de bois tropicaux à travers la production du bois pour la satisfaction des besoins croissants en ressources forestières que les forêts naturelles seules ne peuvent satisfaire. Ce projet va développer des stratégies pour encourager ces planteurs privés telles que l'amélioration du jeu-concours «Meilleurs Planteurs ».

Par ailleurs ce projet s'inscrit parfaitement dans le **premier des six Objectifs Mondiaux** relatifs aux forêts à réaliser à l'horizon 2030 adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en lien avec les forêts qui vise à « Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et à des efforts accrus en vue de prévenir la dégradation des forêts et de contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques ».

Le présent projet cadre aussi avec le **deuxième des Objectifs primordiaux de l'OIBT** qui vise à « promouvoir la gestion durable des forêts tropicales productrices de bois » tel que mentionné dans le **Plan d'action stratégique de l'OIBT 2022-2026**. En effet le but de ce projet est d'assurer la gestion durable des plantations forestières privées et communautaires au Bénin afin de garantir la production du bois et satisfaire les demandes nationales et internationales en produits forestiers tropicaux.

Ce projet s'inscrit dans le Principe 2: des **Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical. Série OIBT Politique forestière n° 24, relatif à la mobilisation des parties prenantes et appui à la gouvernance participative**. En effet, ce projet reconnaît que la participation et la collaboration des parties prenantes sont essentielles pour optimiser les résultats de la Restauration des Paysages Forestiers (RPF). Dans l'élaboration des interventions de RPF, les diverses exigences, valeurs et perspectives des parties prenantes nécessitent d'être harmonisées et leurs connaissances et expériences utilisées de manière idoine. C'est ce que le projet s'appliquera à faire à travers la mise en place d'un cadre de concertation (Association Nationale des Planteurs Forestiers du Bénin)

Ce projet prend en compte les **Directives de l'OIBT relatives aux analyses sexo-spécifiques dans le cadre des projets et les Lignes Directrices de l'OIBT sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (GEEW)**. En effet, le projet veillera sur la prise en compte de l'aspect genre. Dans le groupe des acteurs primaires (planteurs privés) le projet sur la protection des intérêts des groupes

vulnérables notamment les femmes, les personnes âgées, les jeunes, dans la répartition des avantages et aux processus de planification, de Suivi-évaluation et d'examen.

Cette proposition de projet appliquera les **Directives de l'OIBT pour la création et l'aménagement durable des forêts artificielles tropicales. Série OIBT: Politique forestière N°4**. La restauration des paysages forestiers constitue une démarche intégratrice s'appliquant à la totalité d'un paysage qui peut aider à inverser le processus de dégradation des sols, à accroître le stockage du carbone, à conserver la biodiversité et à créer des moyens d'existence viables pour les communautés locales. Le projet veillera à l'application stricte de cette directive. L'application de ces Directives permettra d'une part, de professionnaliser et de rendre plus efficaces les planteurs privés et communautaires (au moins une cinquantaine), et d'autre part d'améliorer les moyens d'existence des populations locales par le développement des plantations forestières et d'activités génératrices de revenus.

En outre les Lignes Directrices de l'OIBT relatives à la Gestion Environnementale et Sociale ; Série Politique Forestière N° 23, plus précisément la Norme Environnementale et Sociale (NES) 6: Restauration et réhabilitation des paysages forestiers dégradés sera appliquée. En effet la NES 6 s'applique à tous les projets de terrain de l'OIBT ayant trait à la restauration et à la réhabilitation d'un paysage forestier dégradé, au reboisement ou au développement de la gestion d'une plantation forestière. Cette directive exige que toutes les propositions de projets devront respecter les exigences énoncées à la suite des NES 1 à 4. En outre, toute proposition de projet impliquant des travaux de restauration forestière, de réhabilitation forestière ou de reboisement devra :

- respecter les Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical; et ;
- être conforme aux engagements pris par le membre de l'OIBT au titre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et contribuer au programme d'action national du membre concerné.

Cette directive exige aussi que toute proposition de projet impliquant la gestion ou le développement d'une plantation forestière devra :

- respecter les Directives de l'OIBT pour la création et l'aménagement durable des forêts artificielles tropicales; et ;
- Sélectionner des espèces arborées en étroite concertation avec les parties prenantes locales, en tenant compte de la valeur des espèces au plan écologique, social, culturel et économique.

Le présent projet veillera à l'application de toutes les normes et principes **relatives à la Gestion Environnementale et Sociale de l'OIBT**.

Enfin, notons aussi que ce projet s'inscrit dans les activités de collaboration de l'OIBT avec l'IPSI (International Partnership for the Satoyama Initiative) qui vise la promotion et la conservation de la production socio-écologique des paysages terrestres et marins. Ceci pourra se faire à travers les activités de sensibilisation et de promotion des plantations forestières privées pour restaurer les terres dégradées.

1.2.2. Pertinence aux politiques publiques du Bénin

Le présent projet cadre bien avec les politiques nationales et internationales du Bénin en matière de gestion des ressources forestières.

Au plan National :

La Constitution du Bénin stipule dans son l'article 27 que « Toute personne a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre. L'Etat veille à la protection de l'environnement ». L'article 98 dit entre autres que la loi détermine les principes fondamentaux de la protection de l'environnement et de la conservation des ressources naturelles. Ce projet vise à renforcer les capacités des acteurs pour conserver de façon durable les ressources forestières par le développement des plantations forestières.

Le projet s'inscrit le Programme d'Action du Gouvernement (PAG), et la Contribution Nationale Déterminée (CND) à travers les action du Programme Eaux, Forêts et Chasse (PEFC) qui vise à l'horizon 2025 «Un Bénin vert où les ressources forestières, fauniques et naturelles sont gérées de manière durable pour la satisfaction des besoins écologiques, économiques et socio-culturels des populations et contribuent à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la lutte contre les

changements climatiques». Il contribuera à la réalisation de l'Objectif Stratégique 5 (OS5) : La mobilisation des ressources pour le financement durable du secteur forestier.

La présente proposition est en conformité avec la loi N° 93 -009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin qui stipule en son article 7 que "les forêts privées sont celles qui font l'objet d'un titre de propriété ou de jouissance au nom d'un particulier ou d'une personne morale de droit privé". A cet effet, ce projet permettra de doter 55 Plantations forestières privées et communautaires de titre de propriété (titre foncier). La loi 93-009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin oblige, en son article 60, second alinéa, les propriétaires des périmètres boisés ou reboisés dans un but économique ou non à les signaler à l'administration forestière. En son article 61, la loi citée ci-dessus a prévu des encouragements à la réalisation desdites plantations. Il s'agit de l'exonération de toutes taxes d'exploitation : « Les particuliers et les coopératives propriétaires de forêts y exercent les droits résultant de leur titre de propriété. A titre d'encouragement au reboisement, l'exploitation des produits des forêts de ces particuliers et coopératives est exonérée de toutes taxes d'exploitation ». Le projet facilitera l'application de ces facilités aux planteurs privés et communautaires au Bénin.

La loi N° 93 -009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin stipule en son article 61.- Les particuliers et les coopératives propriétaires de forêts y exerceront les droits résultants de leurs titres de propriété. A titre d'encouragement au reboisement, l'exploitation des produits des forêts de ces particuliers et coopératives est exonérée de toutes taxes d'exploitation.

Ce projet permet de répondre à certaines exigences de la loi Cadre sur l'environnement en République du Bénin (Loi N° 98-030 du 1^{er} février 1999) qui stipule en ses articles 55 et 56 que les forêts, qu'elles soient publiques ou privées, sont un patrimoine national qui doit être géré en tenant compte des préoccupations d'environnement de sorte que les fonctions de protection des forêts ne soient pas compromises par les utilisations économiques, sociales ou récréatives. L'article 56 précise que les forêts doivent être protégées contre toutes formes de dégradation, de pollution ou de destruction causées notamment par la surexploitation, le pâturage, les défrichements abusifs et les incendies, les brûlis, les maladies ou l'introduction d'espèces inadaptées.

L'arrêté 2022 n° 007/MCVDD/DC/SGM/DGEFC/SA 001SG22 du 17 janvier 2022 portant cadre réglementaire de mise en œuvre des actions de reboisement et de restauration des paysages du domaine forestier de l'Etat invite les planteurs à se faire recenser en vue de leur immatriculation d'ici à 2024. Par ailleurs, l'administration forestière doit renforcer ses structures d'appui conseils aux planteurs. Elle est disponible pour appuyer techniquement et matériellement aux pépiniéristes forestiers, planteurs privés et planteurs forestiers reconnus dans le cadre du programme national de reboisement pour élargir ses bases d'appui aux planteurs. (Article 17 de l'arrêté 2022 n° 007/MCVDD/DC/SGM/DGEFC/SA 001SG22 portant cadre réglementaire de mise en œuvre des actions de reboisement et de restauration des paysages du domaine forestier de l'Etat.

Ce projet s'inscrit aussi dans d'autres stratégies et politiques du Ministère en charge des Forêts notamment :

- la Stratégie et le Plan d'Action National pour la conservation de la Biodiversité SPANB 2011-2020 qui vise à travers son objectif 4 de l'Axe 2 la promotion des plantations forestières pour conserver les forêts naturelles.
- la Stratégie Nationale de mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les des Changements Climatiques (2003), qui met l'accent sur l'urgence et la nécessité de la gestion durable des forêts et plantations forestière comme mesure d'adaptation aux changements climatiques.
- le document du plan d'action environnemental (PAE 2002), et la politique forestière (1994) qui visent la contribution de la gestion durable des ressources forestières des zones humides pour une amélioration des revenus et des conditions de vie des populations.

En outre, ce projet cadre bien avec le Programme d'action prioritaire de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté telle que définie dans le Programme d'Action du Gouvernement (PAG) qui vise entre autres :

- la mobilisation des ressources en faveur du secteur forestier ;
- le maintien des fonctions environnementales, économiques et sociales des forêts dans le cadre de l'aménagement du territoire ;
- l'accroissement de la durabilité du potentiel ligneux, en application des conventions internationales ;
- la promotion de l'approche intégrée de gestion des ressources naturelles du terroir.

Dans le Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques du Bénin (PANA), les Options potentielles d'adaptation identifiées dans le domaine de la foresterie sont entre autres :

- Prévention et lutte contre les feux de forêt: renforcement des capacités des communautés riveraines ;
- Appui aux plantations communales ;
- Appui à la gestion durable de la filière bois-énergie.

Le présent projet va mettre donc contribuer à la mise en œuvre plusieurs activités du volet foresterie du Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques du Bénin (PANA).

En ce qui concerne la Stratégie et Plan d'Action pour la Biodiversité 2011-2020 du Bénin et objectifs d'Aichi, le projet contribue aux objectifs opérationnels qui visent entre autres à Restaurer les ressources biologiques naturelles à un niveau supérieur aux besoins des populations et qui permettent de contribuer significativement au développement économique et à promouvoir les plantations privées. Ce projet participe aussi aux actions de reboisement qui contribuent à réduire les pressions sur l'existant et à améliorer le stock de carbone. Néanmoins, des efforts doivent être encore faits pour atteindre le niveau de restauration de 15% des écosystèmes dégradés tel que défini dans la Stratégie et Plan d'Action pour la Biodiversité 2011-2020 du Bénin.

Ce projet s'inscrit aussi dans le choix et orientations stratégiques du Plan National de Développement 2018-2025 (PND) du Bénin où il est attendu que les interventions du Gouvernement devront induire les résultats ci-après :

- les populations protègent et valorisent les ressources naturelles ;
- la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat sont renforcées ;
- les populations bénéficient d'une meilleure qualité de cadre de vie surtout à l'assainissement et aux services énergétiques
- l'aménagement du territoire et le développement régional plus efficace et moins inégalitaire sont bien pris en compte par les politiques sectorielles et soutenus pour redynamiser les économies régionales et locales.

Au plan International :

Le Bénin est signataire d'un certain nombre de conventions et d'accords internationaux notamment, la Convention sur le Commerce International des Espèces de Flore et de Faune Menacées d'Extinction (CITES); la Convention Ramsar sur les Zones Humides ; la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) et la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (UNFCCC), l'Accord International sur les Bois Tropicaux (AIBT 2006). Ces différents accords et conventions obligent le Bénin à mettre en œuvre des actions de gestion durable des ressources naturelles y compris celles forestières. Ce projet offre une opportunité pour mobiliser les fonds nécessaires pour mettre en œuvre des actions entrant dans le cadre du respect de ces engagements internationaux relatifs à la conservation des ressources forestières.

1.3. Zone visée

1.3.1. Emplacement géographique

Le présent projet sera mis en œuvre dans les départements du sud Bénin et dans celui du Zou. La zone d'intervention s'étend sur deux bassins que constituent celui de l'Ouémé et celui du Couffo et couvre entièrement les sites Ramsar 1017 et 1018 et les parties sud des départements du Zou et du Plateau non couvertes par les sites Ramsar. Cette zone est comprise entre les coordonnées géographiques 1°35' et 2°45" de longitude Est et entre 6°12'37" et 7°35' de latitude Nord comme le montre la figure 1 ci-dessous. La zone couverte s'étant sur une superficie de 17 221 km² dont 11 337 km² pour le bassin de l'Ouémé et 5884 km² pour le bassin Mono-Couffo. Sur le plan administratif, le site s'étend sur six Départements : Atlantique, Mono, Couffo, Ouémé, Plateau et Zou (une partie).

Les études réalisées dans le cadre de l'avant-projet PPD 201/21 Rev.2 (F) ont permis de comprendre que la zone d'intervention du projet contient 1348 plantations (toutes essences confondues) et 910 Plantations Forestières Privées et Communautaires. Les investigations faites ont permis de présélectionner 55 (cinquante-cinq) Plantations Forestières Privées et Communautaires (PFPC) à forte potentialité de gestion durable. Ces PFPC qui vont bénéficier des actions du projet. Ces PFPC couvrent une superficie totale de 3524,94 Ha et sont réparties dans 20 communes au sud du Bénin comme le montre la figure 1 ci-dessous. Les dites PFPC sont positionnées sur ladite figure.

1.3.2. Aspects sociaux, culturels, économiques et environnementaux

La zone d'intervention du projet qui couvre les sites Ramsar 1017 et 1018 représente la zone la plus peuplée du Bénin. **Selon les résultats du RGPH4 de 2013, la population est estimée à environ 5,1 millions d'habitants sur les 10 millions que compte le pays ce qui représente environ 51 % de la population béninoise sur les 10% de la superficie du pays. Cette population était de 3,554 millions en 2002 (RGPH3 de 2002) soit une augmentation d'environ 44% en 11 ans. Selon les projections, elle devrait atteindre, 24 millions d'ici 2050. La densité en 2013 est de 444 habitants au km². La forte concentration de la population dans cette zone exerce une pression considérable sur les ressources naturelles en général et les ressources forestières en particulier.**

Les trois principales religions pratiquées dans la zone sont : Les religions traditionnelles, le christianisme et l'islam. La proportion des pratiquants de chacune de ces religions varie d'une commune à une autre. Les pratiquants de l'Islam sont la plupart les Nago et Yoruba qui s'adonnent beaucoup plus aux activités de commerce tournées vers le Nigeria. A contrario, celles pratiquant les religions traditionnelles et le Christianisme s'adonnent à l'agriculture et à la foresterie.

L'agriculture est la première source de richesse du Bénin avec une contribution de plus de 25% au PIB. Elle occupe plus de 55% de la population active. Elle est extensive et itinérante sur brûlis. La pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis est une menace pour l'environnement et une cause de pression foncière. Elle contribue à la dégradation de l'environnement et à la déforestation. D'une manière générale, la dégradation de l'environnement pèse sur l'économie nationale. Selon une évaluation environnementale pays, réalisée pour la République du Bénin par la Banque Mondiale en 2010 les principales causes sont :

- Les défrichements non contrôlés à des fins agricoles, pour la culture de coton principalement ;**
- Les feux de végétation liés à l'agriculture, à l'élevage et à la chasse, qui seraient responsables de la destruction de près de 50 000 hectares de forêts par an ;**
- La transhumance, notamment transfrontalière, caractérisée par le surpâturage ;**
- L'exploitation abusive des ressources ligneuses.**

Inventaire des plantations forestières dans la zone d'intervention du projet

Grâce aux études réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de l'avant-Projet, l'inventaire des Plantations Forestières Privées et Communautaires (PFPC) a été faite. Le point des dites plantations figure dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Point de l'inventaire des plantations privées et communautaires, forestières et fruitières dans la zone d'étude

Département s	Effectif des plantations (toutes essences confondues)	Superficie (ha)	Effectif des plantations forestières	Superficie (ha)	Effectif des plantations fruitières	Superficie (ha)
Atlantique	381	866,31	275	704,93	106	161,39
Mono-Couffo	239	178,51	200	145,59	39	32,92
Ouémé-Plateau	469	2837,94	224	1937,36	245	900,57
Zou	259	1085,95	211	737,06	48	348,89
Total	1348	4968,71	910	3524,94	438	1443,77

Ce tableau indique que ces plantations sont très nombreuses (plus de 1300). Elles sont de différentes tailles. Les plantations de très petites tailles (quelques centiares à moins de 03 ha) ne répondent pas à priori aux critères de sélection de plantations forestières qui vont bénéficier des actions du projet. Ces plantations doivent être dotées d'outils de gestion durable, procurer des revenus constants aux propriétaires tout en contribuant à la protection de l'environnement à travers le processus de séquestration de carbone et la fourniture autres services écosystémiques.

Comme indiqué au niveau de la localisation de la zone du projet, les plantations sont réparties dans tous les deux sites Ramsar 1017 et 1018 du Bénin et en partie au nord desdits sites comme l'indique la figure 1. Il convient de préciser que la présente carte ne montre que seulement les plantations privées et communautaires des essences forestières de superficie réelle supérieure à 3,46 hectares : Superficie minimale retenue dans le cadre de l'exécution de l'avant-projet. Une observation attentive de cette figure indique que ces plantations sont en général alignées le long des cours d'eau comme le Fleuve Couffo et ses affluents ainsi que quelques autres fleuves ou rivières comme le Fleuve Zou. Même si les raisons de cet alignement ne sont pas explicites, ces plantations contribuent d'une manière ou une autre à la protection des rives de ces cours d'eau et à la fixation du sol pour éviter l'érosion et la dégradation du sol et aussi le comblement des cours d'eau. Cette observation indique des exemples tangibles, pratiques et réels des services écosystémiques fournis par les plantations forestières dans une zone écologique d'importance internationale : les sites Ramsar 1017 et 1018.

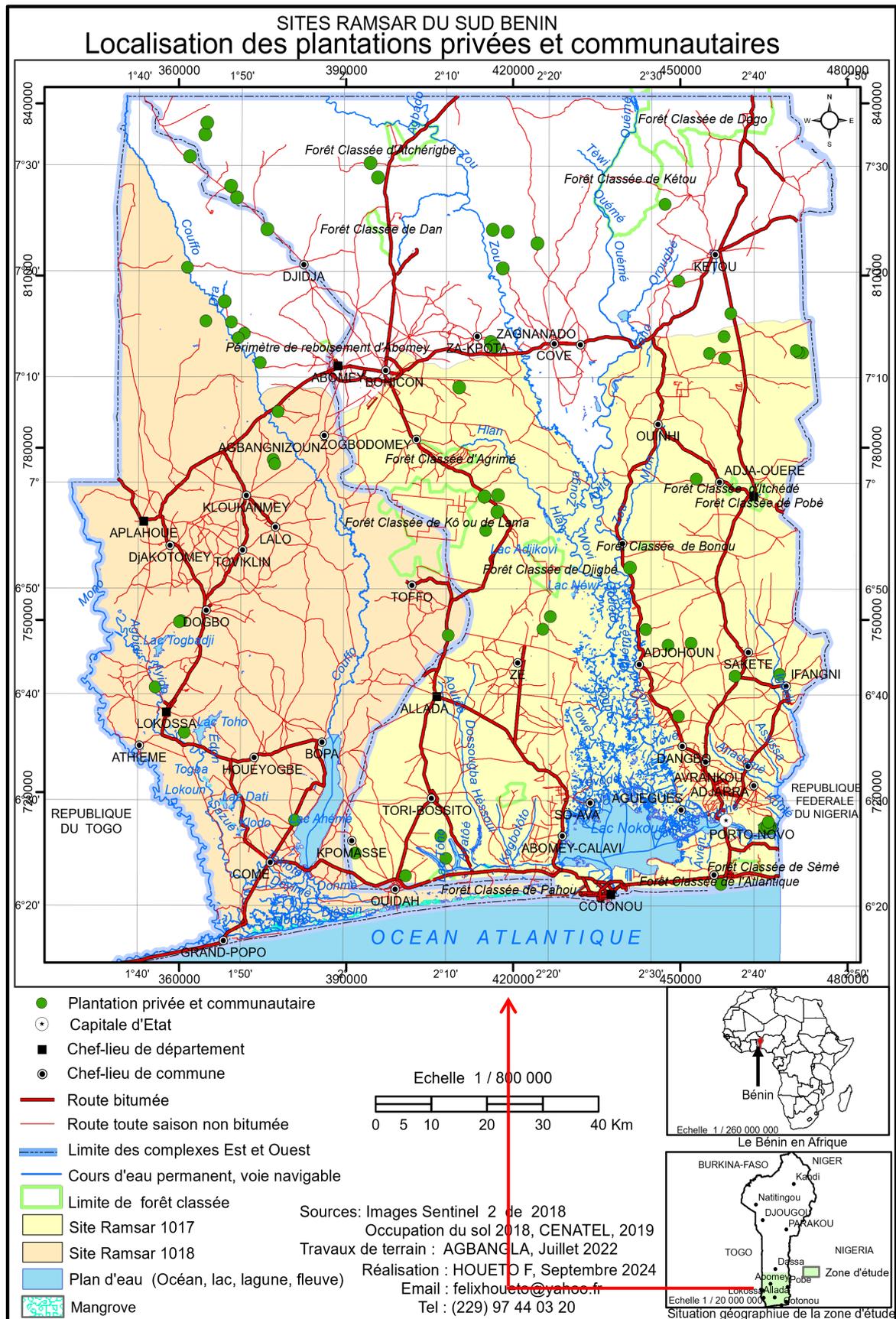


Figure 1 : Localisation des plantations forestières privées et communautaires.

1.4 Acquis escomptés à l'issue du projet

A la fin du projet, il est attendu :

A court terme, **que 55** plantations forestières privées et communautaires (PFPC) au sud du Bénin sont gérées de façon durable. Ainsi :

- **55 plantations forestière privées ou communautaires dotées d'outils de gestion durable notamment les plans simples de gestion, les levés topographiques ;**
- **Les planteurs privés et communautaires ont vu leur revenus s'améliorés de 20% à travers le développement des activités alternatives génératrices de revenus ;**
- **un cadre de concertation des planteurs privés est mis en place et rendu fonctionnel à travers la création, l'appui au fonctionnement et la formation des membres des Comités Départementaux et Communaux de l'Association des Planteurs dans la zone d'intervention du projet**
- **80% des planteurs appuyés sont devenus professionnels à travers l'application des techniques de gestion durable des plantations forestières**

2. DEUXIEME PARTIE : ARGUMENTAIRE ET OBJECTIFS DU PROJET

2.1. Argumentaire

2.1.1. Montage institutionnel et questions organiques

Au Bénin, la gestion des ressources forestières est assurée par les structures étatiques et les Organisations de la Société Civile (OSC) en collaboration avec les populations locales. Après l'adoption de la politique forestière nationale instaurant l'approche participative et l'effectivité du processus de décentralisation de l'administration, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) sont fortement engagées dans la gestion des ressources forestières aux côtés des populations locales.

C'est dans ce cadre qu'intervient l'Organisation Non Gouvernementale Centre de Promotion du Développement Local et des Ressources Naturelles (CPDRN) enregistrée sous le numéro N° d'enregistrement : N° 2020/090/DEP-ATL/SG/SAG-ASSOC du 03 juin 2020 et publiée dans le Journal Officiel de la République du Bénin. Elle est l'Agence d'Exécution du présent projet. En effet c'est elle qui a élaboré et a mis en œuvre l'avant-projet PPD 201/21 Rev.2 (F) Etude pour le renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au sud Bénin qui a permis de formuler le présent projet. L'Agence d'Exécution (AE) de ce projet sera donc CPDRN ONG qui est une organisation active dans la gestion des ressources naturelles depuis plusieurs années.

Elle est responsable devant l'OIBT de la mise en œuvre de l'avant-projet. Les activités seront mises en œuvre par une Unité de Gestion. L'unité sera dirigée par un Coordinateur National assisté d'un Responsable Suivi-Evaluation et d'un Secrétaire Administratif et Financier. L'Agence d'exécution devra travailler avec tous les partenaires identifiés. Ces derniers devront lui apporter leur contribution pour la bonne exécution du projet. La Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) est l'Agence collaboratrice. Elle apportera son expertise et son appui dans la mise en œuvre du projet. Elle collecte et gère les informations statistiques du secteur. Elle a élaboré et géré plusieurs projets et programmes qui l'appuient dans ses missions régaliennes. Il s'appuie sur plusieurs programmes/projets et les centres et offices du secteur forestier.

Elle mettra aussi à la disposition du projet tous les agents forestiers pour faciliter les activités de collecte des données au niveau des Inspections Forestières.

Dans la mise en œuvre de ce projet, l'ONG Centre de Promotion du Développement Local et des Ressources Naturelles sera appuyée par d'autres structures clés comme :

- la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) qui est l'Administration forestière chargée d'élaborer les textes législatifs et réglementaires, les politiques, stratégies de l'Etat et les programmes nationaux en matière de gestion durable des ressources forestières. Elle veillera à l'élaboration et la validation des plans simples de gestion des plantations forestières privées et communautaires et veillera à la conformité des activités par rapport aux textes en vigueur en matière de gestion des plantations forestières. En outre la DGEFC représente la Structure Focale qui assure la mise en œuvre et la gestion de l'AIBT au Bénin. Elle collaborera dans le suivi de la mise en œuvre du projet à travers sa participation au Comité Directeur du Projet. Elle est l'Agence collaboratrice du projet ;
- la Société Nationale de Bois (SONAB): C'est la Société de l'Etat qui gère les plantations Forestières de l'Etat. C'est la structure nationale de référence en matière de reboisement, et d'entretien des plantations et d'exploitation des plantations des forestières Elle développe les politiques, stratégies et plans de gestion des plantations forestières de l'Etat au Bénin. Elle sera associée à ce projet pour veiller à la conformité avec les stratégies et plans de gestion des plantations forestières et la synergie avec les différentes actions en cours.
- Pour suivre la gestion et la mise en œuvre du projet, il sera mis en place un Comité Directeur du Projet (CDP) qui va aussi appuyer l'AE. Ce CDP sera composé de la DGEFC de la SONAB et des représentants de planteurs forestiers de chacune des Communes concernés et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) du projet.

2.1.2. Analyse des acteurs

La mise en œuvre de l'avant-projet PPD 201/21 Rev.2 (F) Etude pour le renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au Bénin a permis d'identifier et de caractériser les principaux acteurs concernés par la gestion durable des plantations forestières au sud du Bénin. On distingue trois catégories d'acteurs selon le Manuel de formulation des projets OIBT (2009), troisième édition :

- Les acteurs primaires directement concernés par la gestion durable des plantations forestières :
Il s'agit :
 - des planteurs privés et communautaires. Ce sont les propriétaires et ou les gestionnaires des plantations forestières. Leur vie et leur moyens de subsistance dépendent des plantations forestières ;
 - Les populations locales et les divers ouvriers ou manœuvres qui peuvent avoir accès aux PF, prélever les ressources forestières ou exécuter les activités ou tâches sylvicoles ;
 - des agriculteurs riverains des plantations forestières . Ils mènent des activités agricoles aux environs immédiats des PF et qui peuvent avoir d'impacts positifs ou négatifs sur ces dernières.

- Au nombre des acteurs secondaires concernés par la gestion durable des PF, on a :
 - Les Autorités Communales. Elles sont chargées du développement et de la gestion durable des ressources forestières de la Commune. Ce sont des acteurs qui vont appuyer la mise en œuvre du projet sur les plans institutionnel, sécurisation foncière et financier probablement. En effet les Autorités communales ont fortement approuvé le projet et s'engagent à l'appuyer. Ce sont des acteurs très importants dans la sécurisation foncière des PF ;
 - L'Administration Forestière (DGEFC) qui est l'agence collaboratrice du projet. Elle appui institutionnellement et techniquement le projet. Elle est représentée dans toutes les Communes du Bénin à travers ses structures déconcentrées (Les Inspections Forestières, les cantonnements forestiers et les Sections Communales des Eaux, Forêts et Chasse). Elle apportera son expertise dans la validation des plans simples de gestion des PF. Elle veillera aussi à la prise en compte des PCIV des plantations forestières.

- Les acteurs tertiaires regroupent les ATDA, l'ANDF (Agence Nationale de Développement Foncier) Les commerçants des produits issus des plantations forestières (Bois de feu, perches, poteaux, billes etc.), les ONGs de développement local ;

Groupe d'acteurs	Caractéristiques	Problèmes, besoins, intérêts	Potentialités	Participation au projet
Acteurs primaires				
Les planteurs privés et communautaires	Acteurs composés en majorité d'hommes et de quelques femmes pauvres aux ressources limitées. Ils œuvrent en rangs dispersés. Pas organisés en associations fortes pour défendre leurs intérêts. Connaissances et pratiques insuffisantes en sylviculture et GPF. Divers besoins en renforcements de capacités pour améliorer leurs activités	Capacités techniques et organisationnelles insuffisantes pour assurer la GDPF ; Faibles capacités, financières et structurelles pour répondre aux exigences techniques et réglementaires des plantations forestières. Manquent de moyens pour assurer une GDPF.	Forte volonté et engagement pour la DGPF et le développement des plantations forestières et des métiers verts. Forte volonté à participer aux activités de renforcement de capacités pour une DGPF. Rôle important dans la conservation des forêts naturelles et les services écosystémique ;	Premiers bénéficiaires du projet, ils seront appuyés par le projet en termes de renforcement des capacités pour une gestion durable des plantations forestières privées et communautaires. Ils animeront la mise en place de l'Association Nationale des Planteurs du Bénin (ANPB) et de ces Comités Départementaux,

Groupe d'acteurs	Caractéristiques	Problèmes, besoins, intérêts	Potentialités	Participation au projet
			Contribue fortement à la satisfaction des besoins en PFL et PFNL	Communaux, et locaux
Les populations locales et les divers ouvriers ou manœuvres	Usagers composés d'hommes, de femmes et des enfants du village qui vivent aux dépens des plantations forestières. Collectent les PFNL ou les déchets d'exploitation des plantations. Utilisés comme ouvriers ou mains d'œuvres dans les activités des plantations forestières	Ouvriers forestiers peu qualifiés. Besoins en renforcement de capacités pour une professionnalisation en vue d'assurer la GDPF. Les moyens d'existence de ces acteurs dépendent des PF. Les PF et PFNL collectés des plantations jouent un rôle important dans leurs moyens de subsistance	Forte potentialité pour l'apprentissage et le renforcement des capacités. Développement des AGR pour préserver les plantations forestières. Attendent impatiemment la mise en œuvre du projet. Forte volonté pour participer à la gestion durable des plantations forestières	Premiers bénéficiaires et acteurs directs pour la mise en œuvre des activités de développement et des activités alternatives génératrices de revenus du projet. Utilisateurs ou ouvriers forestiers
Les agriculteurs riverains des plantations Forestières	Groupe actif composé des agriculteurs voisins des plantations Forestières. Peuvent avoir des impacts sensibles sur la santé des PF de par leur proximité	Besoin d'information, de sensibilisation et de formation pour augmenter la production agricole et la sécurité des plantations.. Manque de moyen pour appliquer les techniques améliorées de production ; empiètent ou grignotent sur les PF	Comprennent l'importance des plantations forestières dans le paysage et la satisfaction des besoins Volonté à adopter les techniques améliorées de production et de protection des plantations.. Favorables au changement de comportement	Premiers acteurs et bénéficiaires des activités du projet telles que : sensibilisation, IEC renforcement des capacités, Prêts pour renforcer les impacts positifs des champs sur les PF ; et mitiger les impacts négatifs des champs voisins sur les PF ; Collaborer pour le respect des règles de bon voisinage etc.
Acteurs secondaires				
Les Autorités Communales	Administration décentralisée, chargée de gérer le foncier (le support des plantations forestières), de produire et d'appliquer des plans de développement des Communes.	Connaissances limitées sur toutes les potentialités de la zone d'intervention du projet, faible exploitation des opportunités de développement Capacité insuffisante à opérer une planification intégrée des	Exercent une autorité et ont une influence forte dans la gestion des terres. Jouent un rôle très important dans la sécurisation foncière (support des activités forestières, agricoles). Peuvent influencer fortement ou faciliter la GDPF	Collaborer pour la sécurisation foncière des PF Appuyer la mise en place des associations des planteurs privés et communautaires

Groupe d'acteurs	Caractéristiques	Problèmes, besoins, intérêts	Potentialités	Participation au projet
		ressources naturelles		
Administration Forestière	Représentée dans toutes les communes d'intervention du projet. Chargée de l'application de la politique forestière nationale, des lois et règlements relatifs à la gestion durable des ressources forestières	Manque de moyens suffisants pour encadrer, appuyer et suivre les activités les principes et directives de gestion durable plantations Forestières	Bonne collaboration avec les ONGs, les Planteurs privées et Communautaires et les communautés rurales. Forte volonté pour accompagner les actions de conservation des ressources forestières	Appuyer l'élaboration et la validation des plans de gestion des PF. Appuyer la mise en œuvre des plans de gestion. Veillera à la conformité des directives et principes de GDFP
Acteurs tertiaires				
ATDA (Atlantique, Mono-Couffo, Ouémé-Plateau, Zou)	Mandaté pour assurer le développement rural.	Concerné par la dégradation des sites et la gestion des zones riveraines des FS.	Compétence dans le renforcement des capacités pour les Systèmes Améliorés de Production.	Collaborer avec l'équipe du projet pour renforcer les capacités des agriculteurs riverains des plantations sélectionnées par le projet
Les commerçants des produits issus des plantations forestières (acheteurs des bois de feu, perches, poteaux, billes etc.)	Intermédiaires entre les planteurs et les consommateurs finaux des produits des PF. Ils achètent les produits forestiers chez les planteurs privés et communautaires et les revendent aux utilisateurs	Difficulté de transport Forte variation des prix des produits, Cherté des produits, Faible disponibilité des produits de qualité, Trop de taxes, Procédures d'agrément trop difficile Faible connaissance du marché extérieur	Bonne expérience dans la commercialisation des Produits forestiers issus des PF, Peuvent influencer la rentabilité des plantations Forestières Maitrise l'offre et la demande des PFL au niveau local	Aide financière pour l'achat des produits forestiers et pour l'obtention de l'agrément Formation sur la commercialisation des produits sur le marché extérieur
ONGs de développement local	Activement impliquées dans les activités forestières et de développement local. Elles accompagnent et appuient les populations ou acteurs à la base.	Manquent de moyens et de compétences dans l'accompagnement et l'appui des populations à la base pour les activités de développement rural durable.	Bonnes expériences avec les populations de la zone d'intervention du projet et dans les activités forestières	Sous-traitance des activités forestières et, de renforcement des capacités des bénéficiaires directs et de partage des expériences.

2.1.3. Analyse du problème

La dégradation des paysages forestiers constitue une menace importante à la viabilité des écosystèmes et aux moyens de subsistance des communautés locales. A l'issue des investigations réalisées dans le cadre de l'avant-projet PPD 201/21 Rev.1 (F), il est apparu que le problème fondamental des plantations forestières est qu'elles ne sont pas gérées de façon durable à cause de leurs faibles capacités. Ce qui entraîne inéluctablement leur réduction en nombre et en superficie voir leur disparition suivie d'un changement de vocation des planteurs. Les principales causes de ce problème sont de trois ordres à savoir :

1. Faible capacité technique des planteurs privés ;
2. Faibles revenus tirés des plantations forestières ;
3. Absence d'un cadre formel de concertation des planteurs privés ;

a) Faible capacité technique des planteurs privés

Les propriétaires ou gestionnaires des plantations forestières ne sont pas des forestiers ni des techniciens en sylviculture. Selon l'inventaire des plantations forestières privées réalisée dans le cadre de la mise en œuvre de l'avant-projet, les planteurs privés sont généralement les populations rurales à faible ressource composée : des agriculteurs, des commerçants, des opérateurs économiques, des artisans, des exploitants forestiers, les pépiniéristes, des libéraux, quelques salariés, qui ont des connaissances et capacités techniques très limitées en foresterie et en sylviculture. Ils s'y engagent parce que c'est une activité économique qui est en principe rentable si elle est réalisée dans les conditions normales. Les plantations forestières constituent aussi une façon endogène de sécuriser le foncier au Bénin. En effet dans la culture béninoise, « Seuls les propriétaires terriens sont habilités à installer une plantation forestière sur un terrain ». Toujours dans la culture Béninoise une plantation forestière est une pratique pour thésauriser de l'argent pour les vieux jours ou pour la retraite. C'est un véritable "porte-monnaie" ou "tirelire verte" dans laquelle on peut obtenir de l'agent un peu un peu en exploitant des arbres. Donc les planteurs privés ne sont pas généralement les professionnels de la foresterie ou de la sylviculture. Ces planteurs ou propriétaires de plantations sous-traitent avec des techniciens qui sont pour la plupart aussi peu ou mal formés en foresterie ou sylviculture. Par conséquent les itinéraires techniques des plantations ne sont pas suivis et les rendements sont faibles et l'activité peu rentable.

Par ailleurs, par manque de moins, la plus part des plantations forestières ne sont pas dotées de PSG comme l'exige les textes en vigueur.

Cette situation, associée au fait que les itinéraires techniques ne sont pas respectés, indique l'absence ou l'insuffisance d'assistance technique aux planteurs pour leur fournir des informations utiles sur l'importance relatives de la GDFP et l'intérêt de doter les plantations forestières d'un document de gestion conformément aux exigences des textes réglementaires en vigueur.

b) Faible valorisation des potentialités des plantations forestières

Les visites des plantations forestières au cours de la mise en œuvre de l'avant-projet ont permis de constater que de façon générale les itinéraires techniques ne sont pas respectés (depuis la pépinière jusqu'à l'exploitation en passant par les écartements, la densité et les entretiens des plantations forestières). Le non-respect des itinéraires techniques entraîne de faibles rendements qualitatifs et quantitatifs et par conséquent de faibles revenus tirés des plantations forestières. Cette situation entraîne une réduction en nombre et en superficies des plantations forestières au profit d'autres spéculations (plantations fruitières ou champs agricoles). La conséquence de cette situation est que les besoins croissants en produits forestiers seront répercutés sur les forêts naturelles. D'où la dégradation de ces dernières.

Par ailleurs, la mauvaise qualité des plantations forestières et l'absence des documents de gestion et réglementaires ne permettent pas aux planteurs de bénéficier des avantages fiscaux et réglementaires liés aux plantations forestières d'une part et d'autre part ces plantations ne seront pas éligibles au financement du Mécanisme de Développement Propre (MDP) tels que le paiement des services

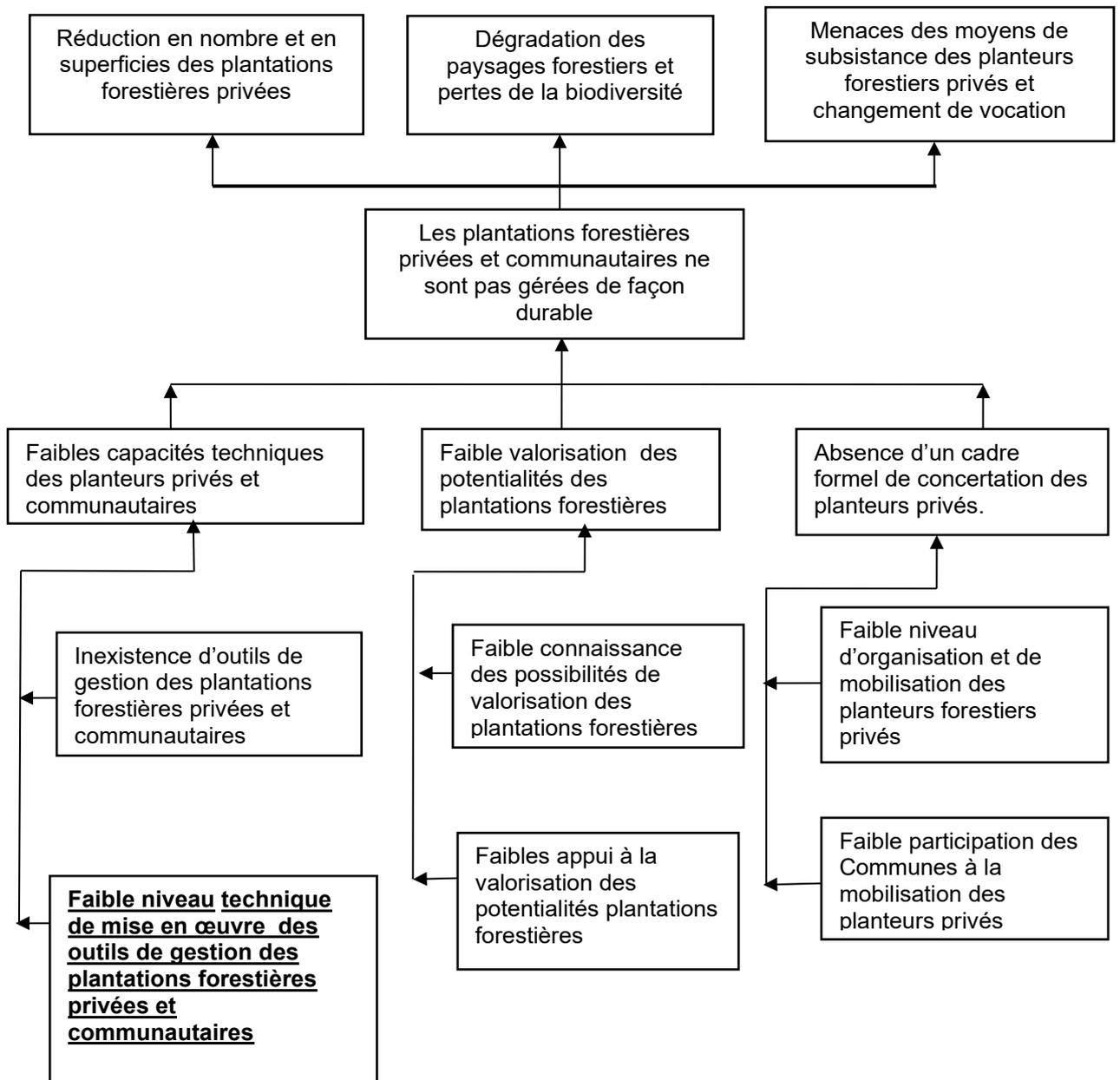
écosystémiques (PSE) ou Crédits Carbone (CC). Aussi la nature des plantations forestières, les risques liés à cette activité et le cycle de révolution des plantations ne permettent pas de mobiliser des financements au niveau des banques ou des structures de microfinance pour appuyer les activités inhérentes aux plantations forestières qui nécessitent de financement. Alors que ces facilités existent au niveau des plantations fruitières (les plantations de Cajou –*Anacardium occidentale* ou les spéculations agricoles (coton et cultures vivrières). Donc les plantations forestières sont les « parents pauvres » des financements agricoles.

c) Absence d'un cadre formel de concertation et de mobilisation des planteurs privés

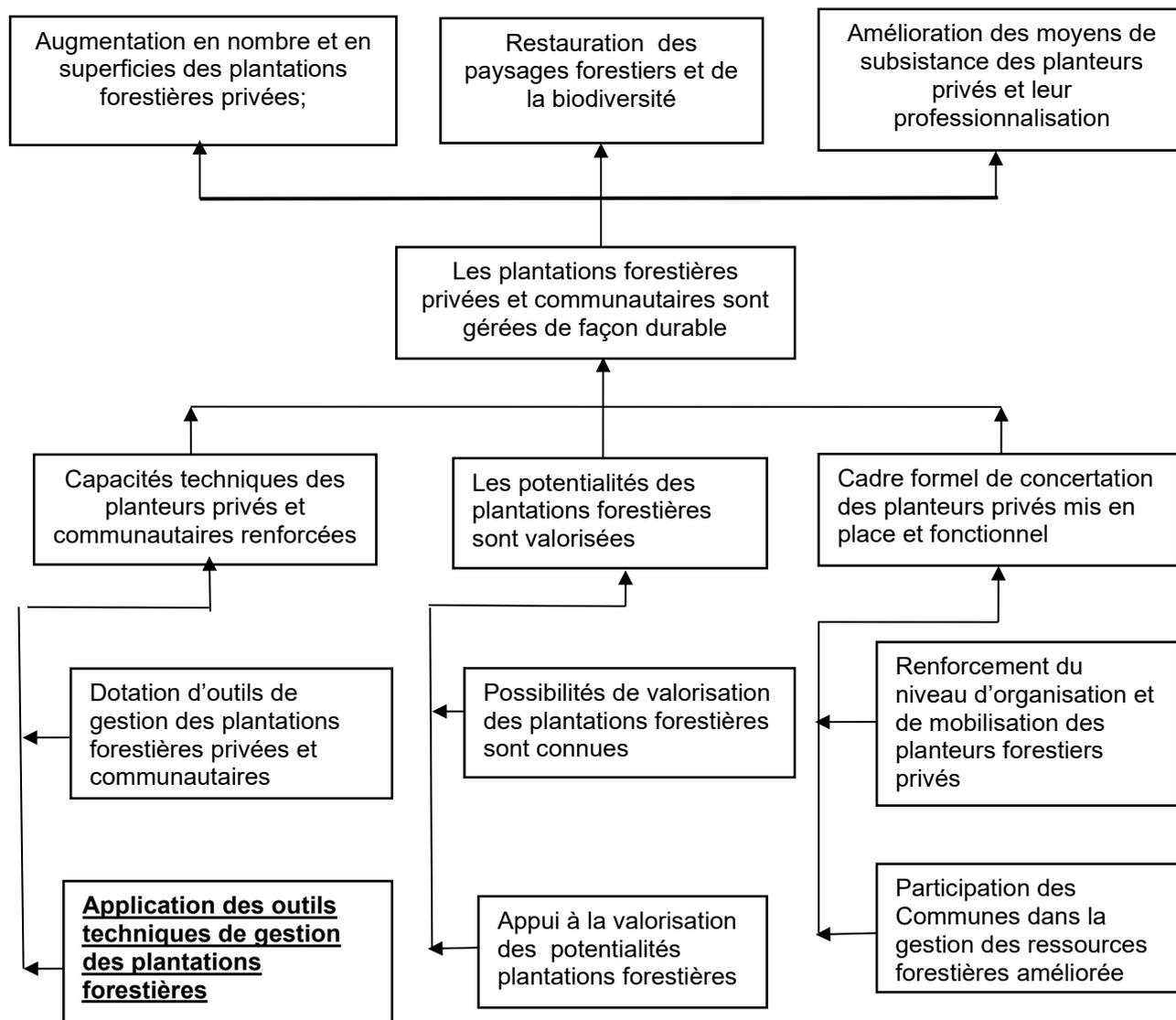
Les planteurs forestiers ne disposent pas d'un cadre formel de concertation pour échanger, s'organiser, s'informer et se mobiliser pour être ensemble plus fort. Ils opèrent en rangs dispersés chacun de son côté avec ses propres forces. Cette situation aggrave et affaiblit davantage les planteurs forestiers. Les forestiers de l'Administration Publique sont en nombre insuffisants et n'arrivent pas à encadrer comme cela se doit les planteurs privés. Ces derniers parfois se rabattent sur les ONGs qui ont des problèmes de moyens de financement pour les encadrer. Pour finir ils sont livrés à eux-mêmes. Certains se découragent et abandonnent et d'autres persévèrent tant bien que mal et arrivent à s'en sortir. Les Communes qui devraient promouvoir les ressources forestières sur leur territoire de compétence ne sont pas suffisamment sensibilisées et informées. Ce projet permettra de mettre en place ou de renforcer une plateforme de concertation qui va défendre leurs intérêts à divers niveaux et assurer les acquis du projet à la fin et sur le long terme : l'Association Nationale des Planteurs Forestiers du Bénin (ANPFB).

La mise en œuvre de ce projet permettra de s'attaquer aux causes sus évoquées et de résoudre le problème central afin d'amorcer la gestion durable des plantations forestières.

Arbre à problèmes



Arbre à solutions



2.1.4. Grille du cadre logique

Stratégie d'intervention	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses de travail
<p><u>Objectif de développement :</u></p> <p>Contribuer à la restauration du paysage forestier du Bénin</p>	<p><u>Indicateurs d'impact</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2030, le processus de dégradation des paysages forestiers au sud du Bénin est réduit d'au moins 30% ; • A la fin du projet, les revenus de planteurs privés sont améliorés d'au moins 20% ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Images satellites, photos aériennes, carte de végétation, - Inventaire des plantations forestières au sud du Bénin; - Rapports annuels d'activités de la DGEFC - Rapports de mise en œuvre du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - La gestion durable des paysages forestiers au sud du Bénin demeure une priorité nationale ; - Les changements climatiques n'affectent pas outre mesure les PF ; - Les revenus tirés des PF sont compétitifs.
<p><u>Objectif spécifique :</u></p> <p>Renforcer les capacités des planteurs privés au sud du Bénin en vue de l'amélioration leur condition de vie et de leur professionnalisation</p>	<p><u>Indicateurs d'acquis</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • A la fin du projet, les 55 PF sont dotées d'outils de gestion durable ; • A la fin du projet, les revenus tirés des PF se sont accrus de 20% ; • A la fin du projet un cadre de concertation des planteurs privés est mis en place et rendu fonctionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> - les PSG des 55 PF - Interview-enquêtes au niveau des acteurs ; - Documents officiels de création du cadre de concertation des planteurs privés ; 	<ul style="list-style-type: none"> - La gestion durable des PF demeure une priorité des acteurs à la base ; - Adhésion effective des différents acteurs aux objectifs du projet ; - Volonté des acteurs à mettre en place un cadre de concertation (Association Nationale des Planteurs Forestiers du Bénin- ANPFB-)
<p><u>Produit 1 :</u></p> <p>Les capacités techniques des planteurs privés et communautaires sont renforcées</p>	<p><u>Indicateurs de produit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>A la fin de la 1^{ère} année, les PSG de 55 PF sont élaborés et validés de manière participative.</u> • <u>A partir de la 2^{ème} année, les PSG des PF sont mis en œuvre,</u> 	<ul style="list-style-type: none"> - 55 Documents de plan simple de gestion des PF ; - Rapports d'activités du projet; - Références et attestation d'immatriculation des 55 PF. - Rapports annuels de la DGEFC 	<ul style="list-style-type: none"> - Les bénéficiaires participent aux séances de formation ; - les populations locales adhèrent aux objectifs du projet, - Approche participative et itérative respectée - La gestion durable des PF demeure une priorité des acteurs à la base.
<p><u>Produit 2 :</u></p> <p><u>Le potentiel des PFNL dans les plantations forestières privées et Communautaires est valorisé.</u></p>	<p><u>Indicateurs de produit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>A la fin de la 1^{ère} année le potentiel des PFNL dans PFPC est connu ;</u> • <u>A la fin du projet le potentiel d'au moins trois (03) PFNL dans les PFPC est valorisé</u> • <u>Les revenus tirés des PFNL sont améliorés de 20% au bout de la</u> 	<ul style="list-style-type: none"> - Document de valorisation des PF validé et vulgarisés - Nombre de possibilités de valorisation des plantations forestières appliquées 	<ul style="list-style-type: none"> - disponibilité à participer aux séances et réceptivité aux changements de pratiques ; - Volonté des acteurs locaux à mettre en œuvre les nouveaux

Stratégie d'intervention	Indicateurs mesurables	Moyens de vérification	Hypothèses de travail
	<u>troisième année du projet par le développement des AGR sur la base de l'exploitation des PFNL</u>	- Nombre d'AGR développées dans les Plantations forestières pour améliorer les revenus	mécanismes de financement et de valorisation des Ressources financières.
<u>Produit 3 :</u> Un cadre formel de concertation des planteurs privés est mis en place et rendu fonctionnel.	<u>Indicateurs de produit</u> <ul style="list-style-type: none"> • A la fin de la 1^{ère} année un cadre formel de concertation et de mobilisation des planteurs privés et communautaires est mis en place et rendu fonctionnel ; • A la fin de la 1^{ère} année du projet un document formel d'organisation du concours des meilleurs planteurs est disponible ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Document de création du cadre de concertation de PF ; - PV de réunion du bureau de cadre de concertation et des organes déconcentrés ; - Rapports d'activités du projet. - Document officiel d'organisation du concours "Meilleurs planteurs" validé et approuvé par les Autorités ; - Rapports Annuels d'activités du projet et de la DGEFC. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents acteurs jouent leurs rôles. - Les PF se mette en Association ; - La gestion durable des PF demeure une priorité des acteurs à la base ; - Les fonds tirés des plantations forestières sont compétitifs.

2.2. Objectifs

2.2.1. Objectif de développement et indicateurs d'impacts

L'objectif de développement du projet est de contribuer à la restauration du paysage forestier du Bénin.

Indicateurs

- D'ici à 2030, le processus de dégradation des paysages forestiers au sud du Bénin est réduit d'au moins 30% ;
- A la fin du projet, les revenus de planteurs et populations locales dépendant des plantations forestières sont améliorés d'au moins 20% ;

2.2.2. Objectif spécifique et indicateurs d'acquis

L'objectif spécifique du projet est de renforcer les capacités des planteurs privés au sud du Bénin en vue de l'amélioration leur condition de vie et de leur professionnalisation.

Indicateurs

- A la fin du projet, les 55 PF sont dotées d'outils de gestion durable ;
- A la fin du projet, les revenus tirés des PF se sont accrus de 20% ;
- A la fin du projet un cadre de concertation des planteurs privés est mis en place et rendu fonctionnel.

3. TROISIEME PARTIE : DESCRIPTION DES INTERVENTIONS

3.1 Produits et activités

3.1.1. Produits

Trois produits sont attendus de la mise en œuvre du présent projet. Il s'agit de :

Produit 1 : Les capacités techniques des planteurs privés et communautaires renforcées ;

Produit 2 : Le potentiel des PFNL dans les plantations forestières privées et Communautaires est valorisé ;

Produit 3 : Un cadre formel d'échange, de concertation et d'appui aux planteurs forestiers privés est mis en place et rendu fonctionnel

3.1.2. Activités

Pour obtenir ces produits, les activités suivantes seront réalisées :

Produit 1 : Les capacités techniques des planteurs privés et communautaires renforcées ;

Activité 1.1 : Elaborer et valider les plans simples de gestion (PSG) des 55 plantations forestières retenues ;

Activité 1.2 : Mettre en œuvre les PSG des PF ;

Produit 2 : Le potentiel des PFNL dans les plantations forestières privées et communautaires est valorisé

Activité 2.1 : Réaliser et valider une étude de valorisation du potentiel des PFNL des PFPC;

Activité 2.2 : Appuyer la mise en œuvre des possibilités de valorisation des PFNL des plantations forestières ;

Produit 3 : Un cadre formel de concertation des planteurs privés est mis en place et **rendu** fonctionnel

Activité 3.1: Mettre en place un cadre formel de concertation des planteurs privés **dans la zone d'intervention du projet** ;

Activité 3.2 : Appuyer le fonctionnement du cadre de concertation des planteurs privés **mis en place** ;

Activité 3.3 : **Elaborer et valider le guide d'organisation du Jeux-concours « Meilleurs planteurs» doté de prix;**

4. La bonne Gestion du projet est assurée

Activité 4.1 : Mettre en place l'équipe du projet et le Comité Directeur du Projet (CDP) ;

Activité 4.2 : Organiser un atelier de lancement du Projet ;

Activité 4.3 : Suivre et élaborer les différents rapports du projet ;

Activité 4.4 : Organiser les audits du projet ;

Activité 4.5 : Organiser un atelier de clôture du Projet.

3.2 Démarches et méthodes de mise en œuvre

Ce projet se propose de réduire la dégradation et la réduction croissante des plantations forestières privées au sud du Bénin en s'attaquant aux principales causes identifiées. Les Plantations forestières privées étant une propriété des privées ou des communautés, les actions de renforcement de capacité pour leur gestion durable passent nécessairement par l'adoption d'une démarche participative. Le projet œuvrera en collaboration avec tous les acteurs concernés. Toutes les étapes seront exécutées selon cette approche. C'est pour cela que l'approche Information Education et Communication sera privilégiée à toutes les étapes du processus. Ce qui permettra à tous les acteurs du projet d'avoir la même vision et d'œuvrer en synergie afin d'obtenir les résultats escomptés.

En outre, la mise en œuvre de ce projet sera réalisée par une équipe pluridisciplinaire composée de forestiers, de socio économistes sylviculteurs, de spécialistes en gestion durable des plantations Forestières, des Agents de développement local, avec la participation des populations locales et des gestionnaires des plantations forestières privées et la collaboration des Autorités Communales et de l'Administration Forestière. Les études spécifiques feront l'objet d'une consultation. La mise en œuvre de ce projet se fera en trois étapes selon les produits :

3.2.1. Renforcement des capacités techniques des planteurs privés et communautaires

L'exploitation durable des ressources forestières passe par l'élaboration et la mise en œuvre d'outils de gestion. Leur mise en œuvre permet d'appuyer les planteurs dans l'application des techniques sylvicoles afin d'améliorer la quantité et la qualité des produits forestiers ligneux. Les Planteurs forestiers privés à faibles ressources n'ont pas les moyens financiers pour élaborer les outils de gestion. C'est dans ce cadre que le projet se propose de venir en appui aux planteurs privés et communautaires pour les doter d'outils et de capacités techniques de gestion de leurs plantations.

Les outils de gestion seront élaborés à partir de la première année du projet et mis en œuvre de manière participative. Pour ce faire, la stratégie proposée consiste à :

- élaborer les PSG des plantations forestières à travers les services des consultants. Des ONGs partenaires ou consultants individuels bien expérimentés seront recrutés pour élaborer les PSG des 55 plantations forestières sélectionnées. Ces plans seront par la suite validés à plusieurs niveaux par les instances compétentes. La mise en œuvre des prescriptions des PSG se fera de façon conjointe par les communautés avec l'appui du projet . Les aspects relatifs à la matérialisation des limites des Plantations forestières privées seront pris en compte dans la mise en œuvre desdits plans ;
- Mettre en œuvre les PSG à travers les renforcements des capacités techniques des planteurs pour améliorer les rendements qualitatifs et quantitatifs des plantations forestières. Ceci se fera à travers les services d'un consultant expérimenté dans la mise en place, la conduite et la gestion des plantations forestières. Il sera procédé au levé topographique des plantations forestières toujours dans le cadre de la mise en œuvre des PSG. Cette mesure permettra aux planteurs de faire enregistrer leurs plantations par l'Administration Forestière.

3.2.2. Le potentiel des PFNL dans les plantations forestières privées et Communautaires est valorisé.

Le niveau de pauvreté des planteurs forestiers privés est un facteur limitant pour la gestion durable des plantations forestières. L'instinct de survie pousse parfois les propriétaires des plantations forestières à exploiter prématurément ou brader les plantations. Ce projet permettra de développer des approches de réduction des coûts de plantation et de développer des activités connexes génératrices de revenus au niveau de la plantation. En effet, des possibilités de développement des AGR à travers les PFNL dans les plantations existent. Il s'agit par exemple de la collecte des feuilles d'emballages (dans les plantations de teck) , le développement de l'apiculture (dans les plantations de *Acacia auriculliformis*) l'élevage du petit gibier, la production des escargots, des champignons etc.).

Les femmes des planteurs seront privilégiées et organisées pour suivre des séances de renforcement de capacité en vue du développement des AGR dans les plantations.

Pour ce faire, une étude sur les possibilités de valorisation des plantations forestières sera réalisée par un consultant assortie de la rentabilité socio-économique et le plan d'affaires des AGR retenues. Les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de ces activités d'AGR seront mis à la disposition des bénéficiaires sous forme de prêt c'est-à-dire des microcrédits verts.

3.2.3. Mise en place d'un cadre formel de concertation et de mobilisation des planteurs privés

Actuellement il n'existe pas une plateforme de concertation et de mobilisation des planteurs privés. Ce projet permettra de mettre en place et de rendre fonctionnelle une plateforme de concertation qui va défendre leurs intérêts à divers niveaux et assurer les acquis du projet à la fin et sur le long terme. **Ce processus aboutira plus tard à la mise en place de l'Association Nationale des Planteurs Forestiers du Bénin- (ANPFB). Ce produit sera réalisé par l'équipe du projet en collaboration avec l'Administration Forestière centrale et déconcentrée à travers les séances d'IEC et de sensibilisation des acteurs à la base (planteurs privés). De façon stratégique les Associations Communales des Planteurs Privés seront mises en place en premier lieu ; ensuite les Associations Communales des planteurs privés vont désigner deux délégués par Commune qui vont se réunir au niveau départemental pour mettre en place le bureau départemental de l'Association des planteurs privés. Ce processus sera conduit uniquement dans la zone d'intervention du projet et les résultats qui en seront issus constitueront un input à la DGEFC pour mettre en place l'Association Nationale des Planteur Forestiers Privés du Bénin**

Le projet facilitera l'organisation de ces activités pendant trois ans. A la fin du projet, les bureaux départementaux prendront la relève pour poursuivre les activités.

3.3 Plan des travaux

Produits/Activités	Plan des travaux												
	Responsable/ collaborateur	Année 1				Année 2				Année 3			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Produit 1 : Les capacités techniques des planteurs privés et communautaires renforcées													
Activité 1.1 : Elaborer et valider les plans simples de gestion (PSG) des 55 PF ;	Consultant / Coordonnateur du projet												
Activité 1.2 : Mettre en œuvre les PSG des plantations forestières	Communautés/ Coordonnateur												
Produit 2 : Le potentiel des PFNL dans les plantations forestières privées et communautaires est valoris													
Activité 2.1 : <u>Réaliser et valider une étude de valorisation du potentiel des PFNL dans les PFPC;</u>	Consultant / Coordonnateur du projet												
Activité 2.2 : Appuyer la mise en œuvre des possibilités de valorisation <u>des PFNL</u> des plantations forestières ;	Coordonnateur du projet / Acteurs locaux												
Produit 3 : Un cadre formel de concertation des planteurs privés est mis en place et rendu fonctionnel.													
Activité 3.1: <u>Mettre en place un cadre formel de concertation des planteurs privés dans la zone d'intervention du projet ;</u>	Coordonnateur du projet / Planteurs												
Activité 3.2 : Appuyer le fonctionnement du cadre de concertation des planteurs privés <u>mis en place</u>	Coordonnateur du projet / Planteurs												
Activité 3.3 : Elaborer et valider un guide d'organisation du Jeux-concours « Meilleurs planteurs» ;	Coordonnateur du projet / planteurs												
4. Gestion du projet (activités connexes)													
Activité 4 1 : Mettre en place l'équipe du projet et le Comité Directeur du Projet	Coordonnateur du projet												
Activité 4.2 : Organiser un atelier de lancement du Projet	Coordonnateur du projet												
Activité 4.3 : Suivre, élaborer et soumettre les différents rapports du projet ;	Coordonnateur du projet												
Activité 4.4 : Organiser les audits du projet	Coordonnateur du projet												
Activité 4.5 : Organiser un atelier de clôture du Projet	Coordonnateur du projet												

3.4 Budget

Le budget du projet est présenté dans le tableau de la matrice budgétaire ci-dessous. Il fournit le détail des coûts des activités en indiquant les quantités, les coûts unitaires, le total et la répartition par source de financement

3.4.1. Grille budgétaire principale

Produits/ Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité			Unités	Coût unitaire \$ EU	Coût total \$ EU	OIBT			AE		
			Année 1	Année 2	Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3
Produit 1 :	Les capacités techniques des planteurs privés et communautaires renforcées													
Activité 1.1 :	Elaborer et valider les plans simples de gestion (PSG) des plantations forestières													
	Recrutement des Consultants pour l'élaboration des Plans simples de gestion de 55 plantations forestières	211	55			Forfait	<u>800</u>	<u>44000</u>	44000	0	0			
	Ateliers de validation de 55 plans de gestion des plantations forestière (10 ateliers, 2 jours, 25 participants)	611	10			Forfait	2000	20000	20000	0	0			
	Location de salle pour ateliers de validation de 55 PSG des PF	612	10			Forfait	200	2000	2 000	0	0			
	Déplacement des participants ateliers de validation de 55 PSG	311	10			Forfait	500	5000	5000		0			
	Organiser 04 Missions d' IEC (05 jours et 04 participants)	312	2	2		Unité	1600	6400	3200	3200	0			
	Déplacement mission IEC	313	2	2		Forfait	250	1000	500	500	0			
Activité 1.2 :	Mettre en œuvre les PSG des 55 PF													

Produits/ Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité			Unités	Coût unitaire \$ EU	Coût total \$ EU	OIBT			AE		
			Année 1	Année 2	Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3
	Appui conseils aux opérations d'entretien, sylvicoles et de protection des plantations forestières	212	55	55		forfait	80	8800	4400	4400	0			
	Visite d'échange des planteurs forestiers dans les plantations Ecoles / modèles de SONAB ou des privés (55 planteurs et 03 membre équipe projets	314		58		Forfait	80	4640		4640				
	<u>Déplacement pour la visite d'échange</u>	315		58		Forfait	20	1160		1160				
Activité 1.4 :	Former les planteurs sur les techniques de GDPF (3 jours pour les 55 planteurs forestiers)													
	Recruter un consultant formateur	216	10	10		Hj	300	6000	3000	3000				
	Location de salle pour ateliers GDPF	614		3		jour	100	300		300				
	<u>Déplacement des participants pour atelier GDPF</u>	316		55		particip ants	20	1100		1100				
	<u>Déplacement équipe projet (carburant) pour mission GDPF</u>	343				Forfait	100	100		100				
	.Atelier de formation de planteurs sur les techniques de GDPF (3 jours pour les 55 planteurs forestiers).	613		55		Particip ants	80	13200		13200				
:	Réalisation des levés topographiques des domaines des plantations forestières sur	616	679	679		ha	forfait	51230	25615	25615				

Produits/ Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité			Unités	Coût unitaire \$ EU	Coût total \$ EU	OIBT			AE		
			Année 1	Année 2	Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3
	1357,46 ha et matérialisation de leurs limites													
Produit 2 Le potentiel des PFNL dans les plantations forestières privées et Communautaires est valorisé														
Activité 2.1	<u>Réaliser et valider une étude de valorisation du potentiel des PFNL dans les PFPC.</u>													
	<u>Recrutement d'un Consultant pour la réalisation de l'étude de valorisation des potentialités des plantations forestières en PFNL</u>	221		2		Hm	<u>3000</u>	<u>6000</u>		<u>6000</u>	0			
	<u>Atelier de validation de l'étude de valorisation des potentialités des plantations forestières en PFNL (30 participants pour 1 jour)</u>	621		30		Participant	80	2400		2400	0			
	Location de salle de réunion	622		<u>1</u>		<u>salle</u>	<u>100</u>	<u>100</u>		<u>100</u>				
	Déplacement des participants atelier PFNL	317		30		Forfait	20	600		600				
Activité 2.2	<u>Appuyer la mise en œuvre des possibilités de valorisation des PFNL des plantations forestières</u>													
	<u>Appui financier aux planteurs pour le démarrage des AGR en vue de la valorisation des plantations forestières</u>	<u>623</u>	-	<u>25</u>	-	<u>planteurs</u>	<u>600</u>	<u>15000</u>	<u>0</u>	<u>15000</u>	<u>0</u>	-		
Produit 3: Un cadre formel de concertation des planteurs privés est mis en place et rendu fonctionnel.														

Produits/ Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité			Unités	Coût unitaire \$ EU	Coût total \$ EU	OIBT			AE		
			Année 1	Année 2	Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3
Activité 3.1 :	<u>Mettre en place un cadre formel de concertation des planteurs privés dans la zone d'intervention du projet</u>													
	Réunions de mise en place des bureaux communaux de l'Association des planteurs privés (Participants 910 planteurs recensés)	631	910			participants	<u>10</u>	<u>9100</u>	<u>9100</u>					
	Mission d'appui de l'équipe du projet pour mettre en place les comités communaux : <u>08 jours 3 personnes</u>	632	24			Hj	<u>80</u>	<u>1920</u>	<u>1920</u>	0	0			
	Carburant de la mission pour mettre en place des comités communaux	332	1			Forfait	200	200	200	0	0			
	Réunions de mise en place des bureaux départementaux de l'Association des planteurs privés	633	200			Participants	10	2000	2000					
	Mission d'appui de l'équipe du projet pour mettre en place les comités Départementaux : 06 jours 3 personnes	634	18			Hj	80	1140	1140	0	0			
	Carburant de la mission pour mettre en place les comités ou bureau départementaux	334	1			Forfait	200	200	200	0	0			
Activité 3.2 :	Appuyer le fonctionnement du cadre de concertation des planteurs privés mis en place													

Produits/ Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité			Unités	Coût unitaire \$ EU	Coût total \$ EU	OIBT			AE		
			Année 1	Année 2	Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3
	Faciliter la tenue des réunions statutaires des Associations des planteurs forestiers au niveau communal (43) et départemental (6) avec 9 participants par reunion	635		<u>49</u>	-	<u>Réunion</u>	<u>90</u>	<u>4410</u>		<u>4410</u>	0			
	Mission d'appui de l'équipe du projet pour la tenue des réunions statutaires (10 jours, 03 personnes)	639		30		Hj	80	2400		2400				
	Carburant de la mission pour mettre en place les comités ou bureau départementaux	335		1		Forfait	300	300		300				
Activité 3.3:	<u>Elaborer et valider le guide d'organisation du Jeux-concours « Meilleurs planteurs » doté de prix;</u>													
	Recruter un consultant pour élaborer le Guide d'organisation du Jeux-concours « Meilleurs planteurs » ;	231		2		Hm	4000	8000		8000	0			
	Atelier de validation du Guide d'organisation du Jeux-concours « Meilleurs planteurs » 1jour , 20 participants	636	20			Participant	80	1600		1600	0			
	<u>Location de salle de réunion de validation du guide (DGEFC)</u>	637	1			salle	200	200				200		

Produits/ Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité			Unités	Coût unitaire \$ EU	Coût total \$ EU	OIBT			AE		
			Année 1	Année 2	Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3
	Appuyer l'organisation d'un concours « Meilleurs planteurs » au Bénin la 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année projet	638			1	concours	8000	8000			8000			
4	Gestion du projet													
Activité 4.1:	Mettre en place l'équipe du projet et le Comité Directeur du Projet													
-	1 Coordonnateur du projet	11.1	12	12	12	Hm	1500	54000				18000	18000	18000
	1 Assistant en suivi évaluation de projet	11.2	12	12	12	Hm	925	33300	11100	11100	11100			
	1 Secrétaire Administratif et Financier	11.3	12	12	12	Hm	875	31500	10500	10500	10500			
-	02 animateurs	11.4	24	24	24	Hm	600	43200	14400	14400	14400			
	1 Conducteur de véhicule	11.5	12	12	12	Hm	300	10800				3600	3600	3600
	01 Véhicule de terrain	441	1			Unité	40 000	40000	40000	0	0			
-	02 Motos de terrain	442	2			Unité	2500	5000	5000	0	0			
	Assurance véhicule	541	1	1	1	Unité	300	900	0	0	0	300	300	300
	Réparation véhicule	542		1	1	Unité	Forfait	3500	0	0	0	500	1500	1500
	Carburant et lubrifiant	543	12	12	12	m	300	10800	3 600	3600	3600			
	05 Ordinateurs portatifs	443	5			Unité	1000	5000	5000	0	0			
	Imprimantes	444	3			Unité	1200	3600	3600	0	0			
	Photocopieuse	445	1			Unité	2000	2000	2000	0	0	2000		
	Vidéo Projecteur	446	1			Unité	1000	1000	1000	0	0			
	Réseaux et services internet	544	12	12	12	m	250	9000	3000	3000	3000			

Produits/ Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité			Unités	Coût unitaire \$ EU	Coût total \$ EU	OIBT			AE		
			Année 1	Année 2	Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	Année 1	Année 2	Année 3
	Fournitures de bureau	545	12	12	12	m	300	10800	3 600	3600	3600			
	Location de bureau	641	12	12	12	m	500	18000				6000	6000	6000
	6 Réunions du comité directeur du projet	642	2	2	2	unité	600	3600	1200	1200	1200			
	Audit du projet (03)	650	1	1	1	Hm	3000	9000	3000	3000	3000			
Activité 4.2 :	Organiser un atelier de lancement du Projet													
	1 Atelier, 1 Jour, 40 participants	643	40			Particip ant	80	3200	3200					
	Déplacement atelier de lancement du Projet	341	40			Particip ant	20	800	800					
	Location de salle pour atelier de lancement du Projet	644	1			1	400	400	400	0	0			
Activité 4.3:	Organiser un atelier de clôture du Projet													
	1 Atelier, 1 Jour, 40 participants	645	40			Particip ant	80	3200			3200			
	Déplacement atelier de clôture du Projet	342	40			Particip ant	20				800			
	Location de salle	663	1			Forfait	400	400		0	400			

3.4.2. Budget consolidé par rubrique

Catégorie	Description	Total	Année 1	Année 2	Année 3
10	Personnel				
11.1	1 Coordonnateur du projet	54000	18000	18000	18000
11.2	1 Assistant en suivi-évaluation de projet	33300	11100	11100	11100
11.3	1 Responsable Administratif et Financier	31500	10500	10500	10500
11.4	02 Animateurs	43200	14400	14400	14400
11.5	01 Conducteur de véhicule	10800	3600	3600	3600
19	Total partiel	172800	57600	57600	57600
20	Sous-traitance				
211	Recrutement des Consultants pour l'élaboration des Plans simples de gestion de 55 plantations forestières	<u>44000</u>	<u>44000</u>	0	0
212	<u>Appui conseils aux opérations d'entretien, sylvicoles et de protection des plantations forestières</u>	8800	4400	4400	
216	Recruter un consultant formateur <u>sur les techniques de GDFP</u>	6000	3000	3000	
221	<u>Recrutement d'un Consultant pour la réalisation de l'étude de valorisation des potentialités des plantations forestières en PFNL</u>	6000		6000	
231	Recruter un consultant pour élaborer le Guide d'organisation du Jeux-concours « Meilleurs planteurs»	8000		8000	
29	Total partiel	90850	70675	20175	0
30	Déplacement en mission				
311	Déplacement atelier validation des 55 PSG des PF	2000	1 000	1 000	
312	<u>Organiser 04 Missions d' IEC (05 jours 04 participants</u>	6400	3200	3200	
313	Déplacement mission IEC	1000	500	500	
314	<u>Visite d'échange des planteurs forestiers dans les plantations Ecoles / modèles de SONAB ou des privés (55 planteurs et 03 membre équipe projets</u>	<u>4640</u>	<u>4640</u>		
315	Déplacement pour la visite d'échange	1160		1160	
316	<u>Déplacement des participants pour atelier GDFP</u>	1100		1100	
317	<u>Déplacement des participants atelier PFNL</u>	<u>600</u>		<u>600</u>	
332	Carburant de la mission pour mettre en place des comités communaux	200	200		
335	Carburant de la mission pour mettre en place les comités ou bureau départementaux	<u>300</u>		<u>300</u>	

Catégorie	Description	Total	Année 1	Année 2	Année 3
341	Déplacement des participants à atelier de lancement du Projet	800	800		
342	Déplacement des participants à atelier de clôture du Projet	800			800
343	<u>Déplacement équipe projet (carburant) pour mission atelier GDPF</u>	<u>100</u>		<u>100</u>	
39	Total partiel	21 900	11 600	9 500	800
40	Immobilisation				
441	01 Véhicule de terrain	40000	40000		
442	02 Motos de terrain	5000	5000		-
443	05 Ordinateurs portatifs	5000	5000		
444	Imprimantes	1200	1200		
445	Photocopieuse	1200	1200		
446	Vidéo Projecteur	1200	1200		
49	Total partiel	53600	53600	0	0
50	Biens Consommables				
541	Assurance véhicule	900	300	300	300
542	Réparation véhicule	5 000	500	2 000	2 500
543	Carburant et lubrifiant	9 000	3 000	3 000	3 000
544	Réseaux et services	7 200	2 400	2 400	2 400
545	Fournitures de bureau	10 800	3 600	3 600	3 600
59	Total partiel	32900	9800	11300	11800
60	Divers				
611	Ateliers de validation de 55 plans de gestion des plantations forestières (10 ateliers, 2 jours, 25 participants)	20000	20000		
612	Location de salle pour ateliers de validation de 55 PSG des PF	2000	1000	1000	
613	<u>Atelier de formation de planteurs sur les techniques de GDPF (3 jours pour les 55 planteurs forestiers)</u>	<u>13200</u>		<u>13200</u>	-
614	<u>Location de salle pour ateliers GDPF</u>	<u>300</u>		<u>300</u>	
616	Réalisation des levés topographiques des domaines des plantations forestières (44) sur 1357,46 ha	51230	25615	25615	
621	<u>Atelier de validation de l'étude de valorisation des potentialités des plantations forestières en PFNL (30 participants pour 1 jour)</u>	2400		2400	
622	Location de salle de réunion pour atelier PFNL	100		100	
623	<u>Appui financier aux planteurs pour le démarrage des AGR en vue de la valorisation des plantations forestières</u>	33000		33000	
624	Mise en place une ligne de crédit vert pour les appuis financiers au développement des plantations forestières	30000	15000	15000	

Catégorie	Description	Total	Année 1	Année 2	Année 3
631	<u>Réunions de mise en place des bureaux communaux de l'Association des planteurs privés (Participants 910 planteurs recensés)</u>	<u>9100</u>	<u>9100</u>		
632	<u>Mission d'appui de l'équipe du projet pour mettre en place les comités communaux : 08 jours 3 personnes</u>	<u>1920</u>	<u>1920</u>		
633	Réunions de mise en place des bureaux départementaux de l'Association des planteurs privés	2000	2000		
634	Mission d'appui de l'équipe du projet pour mettre en place les comités Départementaux : 06 jours 3 personnes	<u>1140</u>	<u>1140</u>		
635	<u>Faciliter la tenue des réunions statutaires des Associations des planteurs forestiers au niveau communal (43) et départemental (6) avec 9 participants par réunion</u>	<u>4410</u>	-	<u>4410</u>	
636	<u>Atelier de validation du Guide d'organisation du Jeux-concours « Meilleurs planteurs » 1jour , 20 participants</u>	<u>1600</u>		<u>1600</u>	
637	Location de salle de réunion de validation du guide (DGEFC)	200	200		
638	Appuyer l'organisation du Jeux-concours « Meilleurs planteurs » au Bénin la 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année du projet	8000	0	8000	0
639	<u>Mission d'appui de l'équipe du projet pour la tenue des réunions statutaires (10 jours, 03 personnes)</u>	<u>2400</u>		<u>2400</u>	
641	Location de bureau	21000	7000	7000	7000
642	6 Réunions du comité directeur du projet	3600	1200	1200	1200
643	Atelier de lancement, 1 Jour, 40 participants	3200	3 200		
644	Location de salle pour atelier de lancement	400	400		
645	Atelier de clôture, 1 Jour, 40 participants	3200			3200
646	Location de salle pour atelier de clôture du Projet	400			400
650	Audit du projet (03)	9000	3000	3000	3000
69	Total partiel	244840	101775	118265	24800
80	Suivi et administration du Projet				
81	Suivi et examen OIBT	30 000	10 000	10000	10 000
82		10000			
83	Evaluation Ex-Post	15 000			
84	Total partiel 10 à 83 ci-dessus	480 100	238 915	162 585	78 600
85	Frais OIBT d'appui au programme (12% sur les postes 10 à 83 ci-dessus)	57 612	28 670	19 510	9 432
89	Total partiel	102 612	38 670	29 510	34 432

3.4.3. Budget annualisé de la contribution de l'OIBT

Catégorie	Description	Total	Année 1	Année 2	Année 3
10	Personnel				
11.2	1 Assistant en suivi-évaluation de projet	33300	11100	11100	11100
11.3	1 Responsable Administratif et Financier	31500	10500	10500	10500
11.4	02 Animateurs	43200	14400	14400	14400
19	Total partiel	108000	36000	36000	36000
20	Sous-traitance				
211	Recrutement des Consultants pour l'élaboration des Plans simples de gestion de 55 plantations forestières	44000	44000	0	0
212	<u>Appui conseils aux opérations d'entretien, sylvicoles et de protection des plantations forestières</u>	8800	4400	4400	
216	Recruter un consultant formateur <u>sur les techniques de GDPF</u>	6000	3000	3000	
221	<u>Recrutement d'un Consultant pour la réalisation de l'étude de valorisation des potentialités des plantations forestières en PFNL</u>	6000		6000	
231	Recruter un consultant pour élaborer le Guide d'organisation du Jeux-concours « Meilleurs planteurs»	8000		8000	
29	Total partiel	72800	51400	21400	0
30	Déplacement en mission				
311	Déplacement atelier validation des 55 PSG des PF	2000	1 000	1 000	
312	<u>Organiser 04 Missions d' IEC (05 jours 04 participants</u>	6400	3200	3200	
313	Déplacement mission IEC	1000	500	500	
314	<u>Visite d'échange des planteurs forestiers dans les plantations Ecoles / modèles de SONAB ou des privés (55 planteurs et 03 membre équipe projets</u>	<u>4640</u>	<u>4640</u>		
315	Déplacement pour la visite d'échange	1160		1160	
316	<u>Déplacement des participants pour atelier GDPF</u>	1100		1100	
317	<u>Déplacement des participants atelier PFNL</u>	<u>600</u>		<u>600</u>	
332	Carburant de la mission pour mettre en place des comités communaux	200	200		
335	<u>Carburant de la mission pour mettre en place les comités ou bureau départementaux</u>	<u>300</u>		<u>300</u>	
341	Déplacement des participants à atelier de lancement du Projet	800	800		
342	Déplacement des participants à atelier de clôture du Projet	800			800
343	<u>Déplacement équipe projet (carburant) pour mission atelier GDPF</u>	<u>100</u>		<u>100</u>	
39	Total partiel	19 100	10 340	7 960	800

Catégorie	Description	Total	Année 1	Année 2	Année 3
40	Immobilisation				
441	01 Véhicule de terrain	40000	40000		
442	02 Motos de terrain	5000	5000		
443	05 Ordinateurs portatifs	5000	5000		
444	Imprimantes	1200	1200		
445	Photocopieuse	1200	1200		
446	Vidéo Projecteur	1200	1200		
49	Total partiel	53600	53600	0	0
50	Biens Consommables				
543	Carburant et lubrifiant	10 800	3 600	3 600	3 600
544	Réseaux et services	7 200	2 400	2 400	2 400
545	Fournitures de bureau	10 800	3 600	3 600	3 600
59	Total partiel	28 800	9 600	9 600	9 600
60	Divers				
611	Ateliers de validation de 55 plans de gestion des plantations forestières (10 ateliers, 2 jours, 25 participants)	20000	20000		
612	Location de salle pour ateliers de validation de 55 PSG des PF	2000	1000	1000	
613	<u>Atelier de formation de planteurs sur les techniques de GDPF (3 jours pour les 55 planteurs forestiers)</u>	13200		13200	-
614	<u>Location de salle pour ateliers GDPF</u>	300		300	
616	Réalisation des levés topographiques des domaines des plantations forestières (44) sur 1357,46 ha	51230	25615	25615	
621	<u>Atelier de validation de l'étude de valorisation des potentialités des plantations forestières en PFNL (30 participants pour 1 jour)</u>	2400		2400	
622	Location de salle de réunion pour <u>atelier PFNL</u>	100		100	
623	<u>Appui financier aux planteurs pour le démarrage des AGR en vue de la valorisation des plantations forestières</u>	15000		15000	
631	<u>Réunions de mise en place des bureaux communaux de l'Association des planteurs privés (Participants 910 planteurs recensés</u>	9100	9100		
632	<u>Mission d'appui de l'équipe du projet pour mettre en place les comités communaux : 08 jours 3 personnes</u>	1920	1920		
633	Réunions de mise en place des bureaux départementaux de l'Association des planteurs privés	2000	2000		
634	Mission d'appui de l'équipe du projet pour mettre en place les comités Départementaux : 06 jours 3 personnes	1140	1140		
635	<u>Faciliter la tenue des réunions statutaires des Associations des planteurs forestiers au niveau communal (43) et départemental (6) avec 9 participants par réunion</u>	4410	-	4410	
638	Appuyer l'organisation du Jeux-concours « Meilleurs planteurs » au Bénin la 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année du projet	8000	0	8000	0

Catégorie	Description	Total	Année 1	Année 2	Année 3
639	Mission d'appui de l'équipe du projet pour la tenue des réunions statutaires (10 jours, 03 personnes)	2400		2400	
642	6 Réunions du comité directeur du projet	1800	600	600	600
643	Atelier de lancement, 1 Jour, 40 participants	3200	3 200		
644	Location de salle pour atelier de lancement	400	400		
645	Atelier de clôture, 1 Jour, 40 participants	3200			3200
646	Location de salle pour atelier de clôture du Projet	400			400
650	Audit du projet (03)	9000	3000	3000	3000
69	Total partiel	152800	67975	77625	7200
80	Suivi et administration du Projet				
81	Suivi et examen OIBT	30 000	10 000	10 000	10 000
82					
83	Evaluation Ex-Post	15000			15000
84	Total partiel 10 à 83 ci-dessus	480 100	238 915	162 585	78 600
85	Frais OIBT d'appui au programme (12% sur les postes 10 à 83 ci-dessus)	57 612	28 670	19 510	9 432
89	Total partiel	102 612	38 670	29 510	34 432
100	TOTAL GENERAL	537 712	267 585	182 095	88 032

3.4.4. Budget annualisé de la contribution de l'Agence d'Exécution

Catégorie	Description	Total	Année 1	Année 2	Année 3
10	Personnel				
11.1	1 Coordonnateur du projet	54 000	18 000	18 000	18 000
11.5	1 Conducteur de véhicule	10800	3 600	3 600	3 600
19	Total partiel	64 800	21 600	21 600	21 600
50	Biens Consommables				
541	Assurance véhicule	900	300	300	300
542	Réparation véhicule	5000	500	2000	2 500
59	Total partiel	5900	800	2300	2800
60	Divers				
637	Location de salle de réunion (DGEFC)	200	200		
641	Location de bureau	21 000	7 000	7 000	7 000
69	Total partiel	21200	7200	7000	7000
100	TOTAL GENERAL	91 900	29 600	30 900	31 400

3.5. Hypothèses, risques, durabilité

3.5.1. Hypothèses et Risques.

Les principales hypothèses de réussite de ce projet sont les suivantes :

La gestion durable des ressources forestières demeure une priorité nationale : L'une des raisons qui suscite l'engouement des acteurs tant au niveau national que local est la prise de conscience de plus en plus marquée des rôles et fonctions des plantations forestières pour l'amélioration des conditions de vie des populations surtout dans les zones rurales. C'est dans ce cadre que le Bénin a pris des engagements même au niveau international en adhérant à l'Accord International sur le Bois Tropical (AIBT). Il est évident que la promotion des plantations forestières pour satisfaire les besoins en produits forestiers de plus en plus accrus est l'une stratégie efficace qui contribue à la conservation des forêts naturelles, de la biodiversité des espèces rares.

Par ailleurs ce projet qui vise à inverser le processus de dégradation des sites Ramsar 1017 et 1018 va contribuer à une mobilisation plus accrue des acteurs à divers niveaux pour la conservation de ces sites d'importance globale.

Les changements climatiques n'affectent pas outre mesure le développement des plantations forestières dans les sites Ramsar 1017 et 1018 au point d'empêcher la réalisation des objectifs du présent projet. Avec les perturbations du climat et de la pluviométrie les certaines espèces d'arbres sont très sensibles à ces phénomènes et leur développement normal en est affecté. Pour contourner cette situation, les essences d'arbres à croissance rapides et résilientes aux changements climatiques sont utilisées désormais dans les programmes de reboisement au Bénin.

Les avantages financiers et économiques des plantations forestières sont compétitifs : La dynamique spatio-temporelle montre l'importance de l'utilisation des sols, le changement dans l'utilisation et l'affectation des terres et la foresterie. La promotion du reboisement compétitif, des AGR en foresterie, et du reboisement économique (agroforesterie) pourraient rendre plus complétifs les revenus tirés des ressources forestières. Les expériences pilotes dans l'utilisation durable des ressources forestières attirent l'attention des Autorités et des communautés rurales. La participation locale demeure forte et les conditions actuelles du marché favorables.

Risques

Les risques probables identifiés pour ce projet sont :

Réaffectation et réduction des terres forestières : Avec l'accroissement démographique de la population au Bénin et les besoins en terres agricoles pour produire des produits agricoles afin de satisfaire les besoins alimentaires de plus en plus croissants. Les terres affectées à la foresterie se réduisent. Les orientations politiques peuvent changer le soutien des décideurs pour la conservation des ressources forestières. Dans le contexte international où les problèmes liés aux changements climatiques sont prioritaires et pris au sérieux par la communauté internationale, ce risque est presque nul. La poursuite des actions d'IEC anéantirait totalement ce risque.

Les changements climatiques affectent les écosystèmes : Les aléas climatiques observés ces derniers temps et les changements climatiques peuvent affecter les écosystèmes, le régime hydrographique et la santé des forêts dans la zone d'intervention. Ce qui pourra impacter négativement les actions d'aménagement initiées. Ce risque peut être réduit par l'utilisation des mesures d'adaptation appropriées aux effets néfastes des changements climatiques les plus immédiats, et l'utilisation des espèces résistantes et résilientes.

3.5.2. Durabilité

Ce projet qui répond à un besoin longtemps exprimé par certains acteurs locaux va permettre de renforcer les capacités des communautés locales et de mettre en place des systèmes durables de gestion des plantations forestières. La pérennité du projet dépend de son appropriation par tous les acteurs sur les plans technique, institutionnel et politique, financière et économique :

- En terme de durabilité institutionnelle et politique, la participation de la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse à toutes les étapes du projet : de l'élaboration à la mise en œuvre, est un signal fort qui rassure de la durabilité institutionnelle et politique des actions du Projet. Par ailleurs les divers engagements pris par les Communes à travers les lettres d'endossement ci-jointes en Annexe témoignent d'une appropriation du projet par les Autorités Communales et constituent des signes évidents précurseurs de la durabilité Institutionnelle du projet. En effet, à la fin du projet, l'Administration Forestière prendra le relai des actions initiées à travers les Associations Communales et Départementales des planteurs privés qui seront mis en place par le projet. Au niveau local, la mise en place et le renforcement des Association des Planteurs Privés est un gage de pérennisation des acquis des actions du projet..
- En termes de durabilité financière, les lettres d'engagement financier des Communes pour contribuer au financement des activités du projet est un signal fort pour la poursuite des appuis financiers au profit des acquis du projet par les Communes qui sont des institutions à budget autonome si les résultats obtenus sont satisfaisants. A la fin du projet, les différents Comités mis en place auront besoin d'un budget pour assurer les réunions et autres couts de fonctionnement. Le principe du financement de ces coûts récurrent à la fin du projet est admis par les communes. Au niveau des Comités locaux, il est proposé qu'une portion des recettes issues des crédits verts et des reboisements économiques soit retenue pour prendre en charge les frais de fonctionnement à la fin du projet.
- Au plan socio-économique, le développement les activités alternatives génératrices de revenus durables rassure de la poursuite des acquis du projet par le mécanisme d'autofinancement.
- **Durabilité technique : Les choix des méthodes et techniques à utiliser dans le cadre du projet seront empruntées de la SONAB (Société Nationale de Bois) qui est une structure technique déjà implantée dans la zone d'intervention du projet. C'est pour cela que les visites d'échange seront organisées à la SONAB afin que les meilleures pratiques soient répliquées par les planteurs privés. Aussi, sera -t-il utilisée dans le cadre de l'exécution des activités techniques du projet (déliantage, éclaircies, pare feu etc.) de la main d'œuvre locales. Le renforcement des capacités de planteurs privés permet la poursuite de l'utilisation des nouvelles technologies expérimentées par le projet.**

4. QUATRIEME PARTIE : DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE DU PROJET.

4.1. Structure organique et mécanisme de participation des acteurs

4.1.1. Agence d'exécution et partenaires

Le Centre de Promotion du Développement Local et des Ressources Naturelles (CPDRN) est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) dotée d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière. Elle est l'Agence d'exécution du projet composée d'une équipe pluridisciplinaire. C'est elle qui a mis en œuvre l'avant-projet. Le projet sera exécuté par une cellule de pilotage composée du Directeur Exécutif de CPDRN ONG jouant le rôle de coordonnateur du projet, d'une Chargée de Suivi évaluation, d'un secrétaire comptable et de deux animateurs (voir organigramme du projet en Annexe 1). Cette cellule veillera à l'exécution des différentes activités du projet.

L'Agence d'exécution (CPDRN ONG) travaillera avec l'Agence collaboratrice qui est la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) et tous les acteurs identifiés au cours de l'élaboration du projet. Ils devront apporter leurs contributions respectives pour la bonne exécution du projet.

4.1.2. Equipe de gestion du projet

L'équipe de gestion du projet est composée du Coordonnateur, du Chargé de suivi évaluation, du Secrétaire comptable, de deux animateurs et du conducteur de véhicule. A ce personnel permanent s'ajoutent les consultants et autres prestataires de services.

Les tâches et responsabilités des principaux experts mobilisés par l'Agence d'Exécution sont précisées en annexe. Le cahier des charges du personnel et des consultants rémunérés par l'OIBT est joint en annexe 5.

4.1.3. Comité directeur du projet

Un Comité Directeur de Projet (CDP) sera mis en place conformément aux directives du manuel de rédaction de projet de l'OIBT. Il aura pour mission d'encadrer l'exécution du projet, d'approuver les dépenses, de veiller à la conformité des procédures en vigueur, de passer en revue les activités exécutées et d'étudier et proposer des modifications au budget et aux activités. Le Comité directeur du projet assurera la gestion stratégique de l'ensemble du projet et fera en sorte que son exécution s'opère dans le respect des échéances, de manière efficiente et en accord avec la grille du cadre logique et d'autres aspects du document de projet.

Le CDP est composé de sept membres répartis comme suit :

- un (01) représentant des PTF des pays ayant financé le projet ;
- un (01) représentant de l'OIBT;
- **le coordinateur du projet, en tant qu'observateur et secrétaire du comité de pilotage du projet**
- un (01) représentant de la DGEFC qui est le point de contact du Gouvernement auprès de l'OIBT ;
- un (01) Représentant de la SONAB ;
- ;
- deux (02) représentants des planteurs privés.

Il se réunira au moins deux fois par an.

Ce dispositif permettra de diffuser les résultats du projet dans les documents de politique et de stratégie nationales. Ainsi, étant donné que la DGEFC est membre du CDP et dépositaire des résultats du projet, elle s'en servira pour l'élaboration d'une stratégie nationale de conduite des plantations forestières privées et communautaires au Bénin. De même les résultats obtenus seront mis à l'échelle au niveau du territoire national à travers l'élaboration et la mise en œuvre de projets similaires.

:

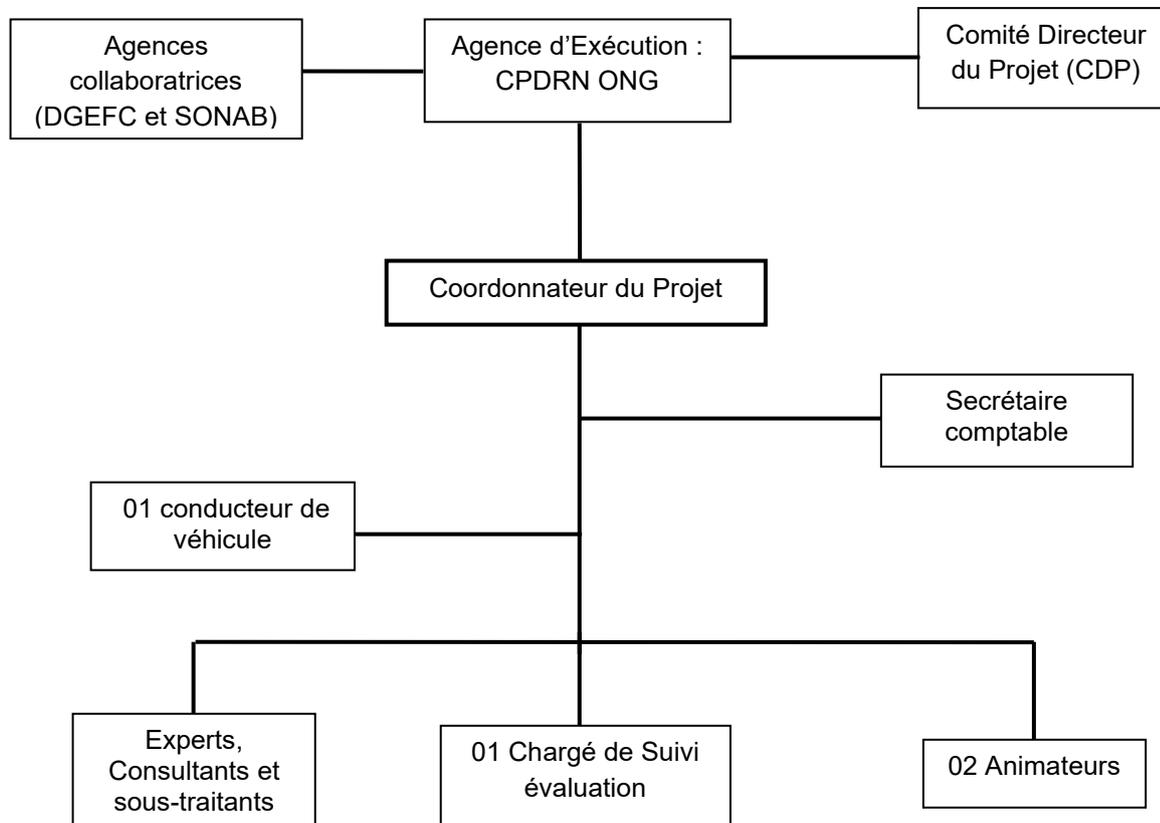
4.1.4. Mécanismes de participation des acteurs

Le mécanisme de participation des parties prenantes se fera à trois niveaux :

- Au niveau central par la forte implication du Comité Directeur de Projet dans la mise en œuvre et le suivi des activités de terrain. En effet, tel que décrit plus haut, le Comité Directeur de Projet regroupe des acteurs clés susceptibles d'agir au niveau politique, juridique et décisionnel. Leur participation au projet constitue un atout.
- Au niveau décentralisé, le projet facilitera la mise en place des Comités Communaux de l'Association des planteurs privés. Les Comités Communaux de l'Association des Planteurs Privés participeront et suivront la mise en œuvre du projet au niveau local. Les Comités communaux vont assurer la poursuite des acquis et de certaines activités après la fin du projet.

Ces différents comités pourront aussi jouer le rôle d'intermédiation et de facilitation dans la résolution des problèmes éventuels qui pourraient survenir au cours de l'exécution du présent projet.

Organigramme du Projet



4.2. Rapports, examen et suivi évaluation

L'Agence d'Exécution (CPDRN ONG) adressera les différents rapports à l'OIBT selon la périodicité qui convient aux projets ayant une durée de trois ans. L'OIBT effectuera, par les personnes qu'elle désignera, des missions de suivi évaluation selon la périodicité qui lui conviendra.

Le projet sera suivi et évalué par les représentants de l'OIBT en conformité avec les procédures habituelles de l'Organisation telles que décrit dans le Manuel OIBT de suivi, examen, rapports et évaluation de projets.

4.2.1 Rapports d'avancement du projet

Un rapport de lancement du projet et le premier Plan d'Opération Annuel (POA) y relatif seront élaborés pour le transfert de la première tranche des fonds OIBT requis pour le démarrage du projet. Les rapports semestriels d'avancement seront soumis régulièrement à l'OIBT. Le rapport d'audit financier annuel des comptes sera également produit et transmis chaque année et ce sur toute la durée du projet.

4.2.2 Rapport d'achèvement du projet

A la fin du projet, le coordonnateur préparera un rapport d'achèvement qui sera soumis à l'OIBT trois mois après la clôture du projet ainsi que le rapport d'audit en suivant les normes et exigences de l'OIBT. Ce rapport synthétisera toutes les activités, les réalisations et les rendements du Projet, les leçons apprises, le niveau d'atteinte des objectifs, les structures et systèmes mis en œuvre, etc. et constituera la déclaration définitive des activités du Projet pendant sa durée. Il exposera également des recommandations afin d'assurer la durabilité et la reproductibilité des activités du Projet.

4.2.3 Rapports techniques du projet

L'Agence d'Exécution mettra à la disposition de l'OIBT et des autres structures pertinentes tous les rapports techniques et les rapports d'études des consultants élaborés lors de l'exécution du projet.

4.3. Diffusion et intégration des enseignements du projet

4.3.1. Diffusion des résultats du projet

Les ateliers de lancement et de clôture du projet qui seront organisés et fortement médiatisés représentent un moyen efficace pour diffuser au niveau national et international les informations pertinentes du projet et sa contribution à la Conservation de la nature et à la réduction de la pauvreté en milieu rural par l'amélioration du niveau de vie des populations locales.

Au niveau local, les radios communautaires ou locales seront utilisées pour l'Information, l'Education et la Sensibilisation du public de façon intense les premières et deuxièmes années du projet. Au cours de la troisième année, les programmes radios se focaliseront sur la dissémination des résultats obtenus et des leçons apprises.

Au niveau national et international, l'équipe du projet exploitera les opportunités de publication des résultats du projet au cours des ateliers séminaires ou conférences auxquels le projet participera. Les communications sur les acquis et résultats du projet seront faites sous forme de communications orales, écrites ou posters.

Avec l'OIBT, la diffusion des résultats se fera par voie de rapports techniques, de rapports d'avancement et de rapport final. Les rapports des ateliers qui seront organisés tant pour sensibiliser les parties prenantes au projet que pour former les différents acteurs seront diffusés.

En outre, les sites internet de la DGEFC, de l'OIBT (précisément le Journal Actualité des Forêts Tropicales) du BCH et autre etc. seront utilisés aussi pour disséminer les résultats pertinents et les leçons apprises de l'exécution du projet.

4.3.2. Intégration des enseignements du projet

Les principales innovations de ce projet résident d'une part dans le développement d'un modèle de gestion durable qui associe les pratiques de gestion traditionnelle et de gestion moderne des plantations forestières. Par ailleurs, la mise en place d'une ligne de crédits verts pour appuyer les communautés locales dans les activités de reboisement constitue une innovation dans la conservation des forêts naturelles. Les probabilités de réussite de ces modèles sont très élevées au regard de l'engouement des planteurs. Cependant il existe des défis à relever.

Les résultats issus du projet seront disséminés au sein et au-delà de la zone d'intervention du projet à travers les canaux de diffusion précités. Le projet identifiera, analysera et partagera des leçons apprises qui pourraient être bénéfiques dans la conception et la mise en œuvre de futurs projets similaires dans les communes ou zones non couvertes par ce projet. En outre, des visites d'échanges seront organisées vers la fin du projet, au profit des acteurs primaires en vue de susciter la réplique du projet dans d'autres régions ou départements du pays où les mêmes problèmes relatifs aux plantations forestières se posent avec acuité.

ANNEXES

Annexe 1 a : Profil de l'Agence d'Exécution (CPRDN ONG)

Le Centre de Promotion du Développement Local et des Ressources Naturelles (CPDRN) est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) dotée d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière.

L'ONG CPDRN, sise au Quartier **Tchinagbégo - Agori Plateau**, Commune d'**Abomey-Calavi**, Rue de l'Espoir, BP: 334 Abomey-Calavi; Tél: (00229) 96965476 ou 66476188, cpdrn2020@gmail.com
severin_nsia2002@yahoo.fr

Les domaines d'intervention de CPDRN

L'ONG CPDRN intervient dans les domaines suivants :

- Gestion des forêts et des ressources naturelles
- Formation andragogique, renforcement de capacités et appui-conseils ;
- Recherche-développement ;
- Aménagement du territoire et développement local ;
- Economie locale ;
- Gestion durable des terres et de la fertilité des sols ;
- Gestion de l'environnement et des Changements climatiques.

Objectif global

L'objectif général du CPDRN est de contribuer au développement harmonieux des territoires à travers un développement local inclusif et une gestion durable des ressources naturelles.

Objectifs spécifiques

De manière spécifique, l'ONG CPDRN vise à

- promouvoir le développement local inclusif et l'économie locale à travers la diversification des activités génératrices de revenus avec les populations riveraines des plans d'eau et des massifs forestiers.
- promouvoir des technologies nouvelles de gestion décentralisée et durable des ressources naturelles,
- accompagner les acteurs à la base pour une mise en œuvre efficiente des technologies nouvelles de gestion durable des terres et de la fertilité des sols ainsi que des actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ;
- accompagner les administrations en charge de l'environnement et des ressources naturelles dans la gestion efficace des accords et conventions relevant de leurs domaines ;
- conduire des processus de recherche-développement appliqué et la création des Centres d'Incubation (CI).

Elle travaille à faire approprier la notion de la dynamique des ressources naturelles aux acteurs dans l'exploitation des ressources en vue de leur utilisation durable. CPDRN ONG œuvre aussi pour sensibiliser, éduquer, organiser et renforcer les capacités des populations sur la conservation, la gestion rationnelle des ressources naturelles, la biodiversité et l'assainissement de l'environnement.

L'ONG est dirigée par un Conseil d'Administration (CA) appuyé par un Comité d'Appui Technique et un Comité de Contrôle. Les activités de l'organisation sont mises en œuvre par un personnel permanent de six personnes voir organigramme ci-dessous :

- Deux ingénieurs forestiers ;
- Un Ingénieur en Développement ;
- Un Socio économiste ;
- Un gestionnaire de projet ;
- Une secrétaire comptable et
- Un Conducteur de véhicule.

Elle soustraite aussi avec du personnel temporaire.

L'ONG a réalisé plusieurs activités de gestion des ressources naturelles avec les communautés à la base. On peut citer entre autres :

- Elaboration du Support pour la production du sixième rapport national d'évaluation de la biodiversité. **Collecte et analyse des données auprès des acteurs pour ressortir le degré de mise en œuvre de la stratégie sur la biodiversité au Bénin. Accompagnement pour l'élaboration du 6eme rapport national et de la relecture de la SPANB.**
- Mise en œuvre de l'avant-projet PPD 201/21 Rev.2 (F) Etude pour le renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au Bénin. . **Il s'agit de réaliser des études sur le niveau de gestion de plantations forestières et leur valorisation économique. Ces études ont permis de formuler ce projet.**
- Réflexion sur l'application de la législation forestière et la gouvernance dans le secteur forestier du Bénin avec l'appui de la DGEFC. **Organisation d'ateliers de réflexion et d'intermédiation sociale pour impulser une meilleure gouvernance du secteur forestier. Analyse des grands défis forestiers, constituant un input pour l'élaboration de la politique forestière.**
- Mobilisation et renforcement des capacités des communautés locales sur la gestion durable des forêts ; des mangroves et les forêts sacrées et des forêts communautaires du Bénin. **Activités d'IEC et d'intermédiation sociale pour une meilleure gestion des ressources forestières**
- Participation aux campagnes nationales de reboisement de 2021 - 2022.
- **Diffusion du nouveau cadre mondial Kuming-Montréal et consultation des acteurs nationaux pour une meilleure révision de la SPANB. Activités d'IEC.**

Les projets et activités mis en œuvre par CPDRN ONG au cours de ces trois dernières années se présentent comme suit :

Désignations de projet / Activités	Partenaires techniques et financiers	Apport de l'ONG en US \$	Montant Sollicité en US \$	Montant total en US \$
PPD 201/21 Rev.2 (F) Etude pour le renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au Bénin (2021 – 2022)	OIBT	24 200	65 000	89 200
Projet de Support pour la production du sixième rapport national d'évaluation de la biodiversité. (2020)	CBD		9000	9000
Diffusion du nouveau cadre mondial Kuming-Montréal et consultation des acteurs nationaux pour une meilleure révision de la SPANB (2023)	CEBIOS		10 472	10 472

Budget de CPDRN en US Dollars

Budget	Années		
	2022	2021	2020
Personnel	24000	14000	
Sous-traitance	13500	33500	9000
Déplacement	4200	3200	
Mission	2500	5500	
Consommables	2000	3500	
Total partiel	46 200	59 700	9000
Total global	114 900		

ANNEXE 1 b : Profil de l'agence Collaboratrice

Nom : Direction Générale des Eaux Forêts et Chasse (DGEFC)

Adresse Postale: BP : 393 COTONOU (Rép. BENIN)

Tél. : (229) 95450724, E-mail : foretsbenin@yahoo.fr ; lokossouo@yahoo.fr

Créée par arrêté n° 2428 du Gouverneur de l'Afrique Occidentale Française (AOF) du 23 juillet 1938, la Direction des Eaux, Forêts et Chasse est devenue Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles (DGFRN) en 2006 par décret 2006-460 du 07 septembre 2006 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Environnement et Protection de la Nature (MEPN), et Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) en juin 2015 par la loi N° 2015-20 du 19 juin 2015 portant statut spécial des personnels des forces de sécurité publique et assimilées. Elle a pour principale mission d'assurer la protection, la production et la valorisation des ressources forestières (sol, eau, flore, faune) afin de faire du secteur forestier une source de plus-value sociale et de valeur ajoutée à l'économie nationale. Sur le plan institutionnel, la DGEFC assure la mise en œuvre de la politique forestière nationale dans le cadre tracé par le Programme des Eaux Forêts et Chasse (PEFC) qui constitue un des cinq grands programmes du Ministère en charge des forêts, le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD). A ce titre, elle est assurée des missions exclusives et des missions non exclusives.

Les missions exclusives comprennent entre autres :

- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes de développement du secteur forestier ;
- la coordination, la planification et le suivi-évaluation du secteur forestier ;
- l'élaboration et le suivi de l'application des textes législatifs et réglementaires en matière de forêts et de faune ;
- l'élaboration des plans d'aménagement des domaines classés de l'Etat ;
- la validation des plans d'aménagement et autres outils de gestion des aires protégées ;
- l'administration et le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement des domaines classés de l'Etat ;
- l'orientation, la définition, le suivi et le contrôle des acteurs publics et privés intervenant dans la gestion des ressources naturelles de même que leurs rôles ;
- le suivi des conventions et accords internationaux et régionaux ratifiés en matière de forêts et de faune ;
- l'animation d'un cadre de concertation intersectorielle impliquant tous les intervenants du secteur forestier ;
- l'organisation et l'exécution de la police forestière ;
- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de financement durable du secteur forestier ;
- la perception de taxes et redevances liées aux ressources naturelles conformément aux dispositions des lois de finances et autres textes législatifs et réglementaires en vigueur ;
- l'exécution de toutes missions liées à la spécificité des Corps des personnels des Eaux, Forêts et Chasse en tant que composante des Forces de Sécurité Publique et Assimilées.

Les missions non exclusives comprennent :

- la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes de développement du secteur forestier ;
- la participation à l'exécution des travaux relatifs à la conservation et la gestion des eaux et des sols ;
- la mise en œuvre d'une stratégie de communication pour la promotion du changement de comportement en relation avec toutes les autres structures habilitées ;

- la mise en œuvre des conventions et accords internationaux ratifiés en matière de forêts et de faune ;
- la mise en œuvre de la stratégie de financement durable du secteur forestier ;
- la promotion du reboisement et l'appui-conseil aux collectivités locales et aux acteurs privés dans les domaines de la gestion durable des forêts, de la faune et des ressources naturelles.

Au niveau central, la DGEFC repose sur un Secrétariat Général, une Inspection Générale des Services Forestiers (IGSF), un Cabinet du DGEFC et six (06) Directions Techniques.

La DGEFC dispose d'un personnel composé de 592 fonctionnaires des eaux forêts et chasse (paramilitaires) et 178 fonctionnaires civils répartis au niveau central, dans les structures déconcentrées, dans les Projets/Programmes et les Centres et Offices sous tutelles

N°	Liste des projets et programmes	Objectifs spécifiques	Date de démarrage	Date de fin prévue	Dotation 2017 (Millions de FCFA)	Sources de financement
4	PAGEFCOM	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement la réalisation et le suivi des plantations communales - Appuyer la mise place de ranchs fauniques - Promouvoir l'économie bleue - Appui l'élaboration de Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié des Périmètres de Reboisement 	Juin 2017	Juin 2024	6 900 500	FAD et FEM : 6 180 470 BN : 720 230
	Projet Forêts Classées Bénin (PFC-BENIN)	<ul style="list-style-type: none"> - le renforcement de la capacité opérationnelle de l'administration forestière - le développement de méthodes d'agroforesterie ; - la protection des zones à haute valeur de conservation; - le développement de grandes plantations de bois-énergie et de bois d'œuvre qui contribueront à répondre à la demande croissante des principales villes du pays (Cotonou, Abomey-Calavi et Porto-Novo); <p>le développement de la chaîne de valeur du miel à même de fournir aux communautés forestières des revenus alternatifs et de réduire ainsi la pression humaine sur les Forêts Classées</p>	01/10/2019	30/11/2026	41 500 000	BN : 7 000 000 IDA : 34 500 000
	Programme national de conservation de la biodiversité et de gestion durable de l'espace forestier et des terres (PNCBGDEFT)	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et organisationnelles des différents acteurs du secteur forestier pour la gestion durable des terres agricoles et de la biodiversité - Assurer un reboisement intensif et la gestion durable des écosystèmes fragiles et des aires communautaires de conservation de la biodiversité - Assurer la gestion durable des terres agricoles et la promotion de l'agroforesterie pour la résilience du système humain aux effets néfastes des changements climatiques <p>Renforcer les capacités institutionnelles, techniques et organisationnelles des différents acteurs.</p>	03/01/2022	31/12/2026	43 200 000	BN : 43 200 000

ANNEXE 2. C.V. du personnel mis à disposition par l'Agence d'exécution

CV du Coordonnateur du projet

Nom: Mr K. Séverin NSIA,

Depuis plus de trente (30) ans, Mr K. Séverin NSIA, Officier Ingénieur, Conservateur supérieur des Eaux-Forêts et Chasse a travaillé dans les secteurs de l'environnement et de la gestion des ressources forestières, l'aménagement du territoire et le développement local. Il a été cadre technique supérieur dans la gestion des projets et programmes et également dans l'administration publique. Il a une bonne connaissance des principes et procédures de gestion de projets financés par les Partenaires Techniques et Financiers, notamment la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Coopération Suisse, les Pays Bas, le PNUD et l'Union Européenne. Il a capitalisé une expérience avérée dans l'élaboration de documents de politique, de stratégie et de conception de projets et programmes. Ses domaines de compétence peuvent être regroupés en quatre catégories :

Expériences de catégorie 1 : Postes permanents au sein des projets/programmes et des structures de l'administration publique.

De 1988 à 1996 : Responsable de zone (départemental Atacora) sur les projets « Projet de plantation d'arbres à buts multiples (**financement : UNSO/PNUD**) et le Projet d'aménagement participatif de forêts naturelles et reboisements villageois pour la réduction de carbone (**financement : GEF-PNUD**).

De 2002 à 2004 : Recruté en qualité d'expert forestier, Mr NSIA a assuré les fonctions de Responsable de l'Antenne de Bantè sur le Projet d'Aménagement des Massifs Forestiers d'Agoua, des Monts Kouffé et de Wari Maro (PAMF) sous **financement de la Banque Africaine de Développement (BAD)**.

De 2016 à 2018 : Directeur Générale des Eaux-Forêts et Chasse cumulativement avec les fonctions de Coordonnateur du Projet de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains (**Financement Banque mondiale**), Coordonnateur national du Projet Appui à la Préservation et au Développement des Forêts Galeries et production de Cartographie de base numérique (**PAPDFGC**) **Financement UE/PNUD**.

De Avril 2022 à Janvier 2023 : **Coordonnateur de** l'avant-projet PPD 201/21 Rev.2 (F) Etude pour le renforcement des capacités des planteurs privés et communautaires au Bénin financé par l'OIBT

Expériences de catégorie 2 : Etudes, conception et évaluation de projets et programmes.

2019 : Chef de mission pour la conduite de l'Elaboration des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie et Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité pour l'atteinte des objectifs d'Aïchi au Bénin (Contribution à la rédaction du rapport national). Etude commanditée par le CERF, point focal de la Convention sur la Biodiversité.

De 2017 à 2018, En tant que DG EFC, Mr NSIA a assuré la coordination de l'étude diagnostique conduite par le consultant international (recruté par la Banque mondiale) sur l'état de gestion des forêts classées au Bénin. Cette étude a servi de base pour l'élaboration du Projet Forêts Classées Bénin sur financement de la Banque Mondiale. (**PAD**). **Financement Banque Mondiale**.

2018 : Appui à l'élaboration du Projet de restauration des écosystèmes côtiers et de mangrove avec l'appui de la FAO à travers le financement du projet TCP/BEN/3502 : Restauration des écosystèmes de mangrove du site de RAMSAR 1017.

Expériences de catégorie 3 : Elaboration de documents de politique et stratégie sectorielles.

2018 : Appui à l'actualisation de la Politique forestière nationale assortie d'une nouvelle fiscalité forestière et d'un code forestier. **RECASEB, Financement Union Européenne**.

2017-2018 : Coordination de la réalisation de la Stratégie nationale et plan d'actions de gestion durable des écosystèmes de mangroves du Bénin. Cette stratégie a été réalisée dans le cadre du projet TCP/BEN/3502 : Restauration des écosystèmes de mangrove du site de RAMSAR 1017, financé par la FAO.

Expériences de catégorie 4 : Formation et renforcement de capacités

2010-2015 : Assistance technique internationale pour le renforcement des capacités des organisations locales et des élus locaux en matière de gestion des ressources naturelles dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement intégré de **Fatick (Sénégal) financé par la Direction générale du développement de la Belgique**,

Je certifie sur honneur que les informations ci-dessus sont justes et vérifiables

Cotonou, le 02 mars 2024



Mr K. Séverin NSIA

Annexe 3. Tâches et responsabilités des principaux experts mobilisés par l'Agence d'Exécution

Experts mobilisés	Tâches et responsabilités
<p>Coordonnateur du projet (Ingénieur Forestier)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chargé de la coordination de toutes les activités du projet conformément au plan de travail élaboré ; • Responsable de l'Agence d'Exécution ; • Assure l'administration du projet ; • Assure l'interface avec l'OIBT par les rapports d'avancement sur le déroulement du projet ; • Assure l'interface avec les structures collaboratrices ; • Rend compte à la DGEFC et au Comité d'appui technique de l'évolution des activités du projet, • Ordonne les décaissements
<p>Responsable du suivi évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assiste le Coordonnateur dans les tâches de gestion du projet, • Elabore le plan détaillé du projet ; • Effectue le suivi évaluation de l'exécution du projet • Elabore les TDR et suit la passation des marchés • Suit la réalisation des études, • Assure la communication et la sensibilisation des parties prenantes, • Rédige le rapport technique final de l'avant-projet avec en appendice la synthèse des études réalisées et de la proposition de projet formulé.
<p>Responsable administratif et financier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assiste le Coordonnateur dans les tâches de secrétariat ; • Effectue la saisie, l'édition, le classement et le stockage des documents du projet ; • Gère les appels téléphoniques du Coordonnateur; • Gère le planning de travail du Coordonnateur ; • Assure l'édition des comptes rendus des rencontres présidées par le Coordonnateur • Conçoit les supports d'enregistrement des opérations comptables et financières du projet ; • Effectue l'enregistrement de toutes les opérations comptables du projet ; • Elabore le plan de trésorerie du projet ; • Prépare tous les documents devant servir à l'audit des comptes du projet
<p>Les animateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le projet au niveau local ; • Encadrer les bénéficiaires du projet ; • Suivre et appuyer les consultants ; • Rédiger les rapports mensuels d'activités ; • Rendre compte de toutes situations ou problèmes survenus dans la mise en œuvre du projet ; • Participer aux réunions mensuelles ;

Annexe 4. Cahier des charges du personnel et consultants rémunérés par l'OIBT.

Experts à mobiliser	Expériences	Tâches et responsabilités
Consultants nationaux chargés de l'élaboration des plans simples de gestion.	Bac +5 Forestiers ayant au moins dix ans d'expérience. Expériences prouvées en matière de rédaction de plans d'aménagement et de gestion des forêts et ou des plantations forestières. Bonnes capacités de rédaction et de communication, Bonne maîtrise de l'approche participative Bonne connaissance des textes réglementaires du Bénin dans le domaine de la foresterie	<ul style="list-style-type: none"> - Sur la base des études préalables réalisées dans le cadre de l'avant-projet PPD 201/21 Rev.2 (F) - Faire une synthèse de l'état des lieux des 55 plantations forestières sélectionnées - Proposer un zonage des plantations forestières y compris si possible les terroirs riverains; - Rédiger suivant une approche participative des plans simples de gestion des plantations forestières, - Rédiger le plan de gestion de chaque plantations forestières - Rédiger le plan de suivi évaluation de chaque plantations forestières - Organiser des ateliers de concertation, d'adoption de plan de zonage proposé pour les plantations forestières, - Organiser des ateliers d'adoption des plans simples de gestion y compris les plans de gestion et de suivi et y intégrer les améliorations faites par les participants.
Consultant national en socio économie pour la valorisation des plantations forestières	Bac +5, Forestiers, Ingénieur en agro économie ou en socio économie ayant au moins dix ans d'expérience. Expériences prouvée en matière de rédaction d'études agro ou socio économiques Bonnes connaissance du domaine des micro crédits pour la promotion des AGR Bonne connaissance de méthodes d'organisation en milieu rural Bonnes capacités de rédaction et de communication Bonne maîtrise de l'approche participative	<p>Sur la base des études préalables réalisées dans le cadre de l'avant-projet PPD 201/21 Rev.2 (F) notamment l'étude sur les AGR,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélectionner sur la base de critères bien définis y compris ceux de l'approche participative et de la rentabilité économique et financière et de la viabilité écologique, les AGR possibles à appuyer techniquement et financièrement au niveau des populations afin de réduire la pression sur les ressources forestières - évaluer le niveau d'organisation des communautés autour de chaque type d'AGR sélectionnée - Identifier et évaluer les besoins en renforcement des capacités pour la promotion des AGR sélectionnées - Proposer un compte d'exploitation pour chaque type d'AGR sélectionnée - Présenter l'étude réalisée à un atelier de validation et y intégrer les améliorations faites par les participants
Consultant National chargé réaliser le levé topographique des 55 plantations forestières	ONGs, Cabinets ayant au moins 3 expériences dans le levé topographique en zone rurale	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les limites des plantations forestières sélectionnées - Délimiter les PF avec les acteurs locaux - - Produire le levé topographique de chaque PF
consultant pour élaborer le Guide d'organisation du concours « Meilleurs planteurs»	Forestier ayant organiser les campagnes nationales de reboisement et les JNA ; Expériences prouvées en matière de suivi-évaluation des plantations forestières	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les différentes étapes et activités de l' d'organisation du Jeux-concours « Meilleurs planteurs » - Elaborer un planning standard de d'organisation du Jeux-concours « Meilleurs planteurs » - Evaluer les couts des activités - Définir la procédure, les critères et les barèmes de sélections et d'évaluation des planteurs candidats au d'organisation du Jeux-concours « Meilleurs planteurs »

Annexe 5 : Critères de sélection des plantations susceptibles d'être appuyées par le projet

Les précédents chapitres ont permis de décrire les plantations privées et communautaires de superficies au moins égales à 3,46 ha recensées qui sont au nombre de soixante-quatre (64) dans la zone d'étude. Mais toutes ces plantations n'accéderont pas à l'appui attendu du projet. Les critères de sélection des plantations pouvant bénéficier de l'appui du projet sont basés sur deux importantes considérations à savoir les critères initiaux retenus au cours de la réunion de cadrage méthodologique et ceux relatifs aux directives de l'OIBT pour la création et l'aménagement durable des forêts artificielles tropicales.

1. Rappel des critères initiaux retenus

Il s'agit de :

Retenir uniquement les plantations d'essences forestières (Teck, *Gmelina arborea*, *Acacia auriculiformis*, *Eucalyptus spp.*) et autres espèces autochtones (*Pterocarpus erinaceus*, *Khaya senegalensis*, etc.) mais en plantation pure ou mélangée. Les plantations d'essences fruitières (manguiers, anacardiens, palmiers, cocotiers, agrumes, etc.) sont exclues.

Les plantations de superficie minimum comprise entre 5 et 10 ha. Toutefois, les travaux préparatoires de sélection au niveau de la base de données disponibles permettront de préciser le seuil minimum de cette superficie. Au terme des travaux préparatoires et de la collecte des données de terrain et tenant compte du nombre réduit des plantations de superficies au moins égale à 4 ha, il a été retenu la superficie minimum de 3,46 ha.

Les plantations devant être conduites sous régime de futaie ou de taillis permanent.

Les plantations de bois de feu mais de superficie importante avec possibilités de rotation de coupes annuelles de parcelles.

2. Autres critères pris en compte dans la sélection des plantations

Confirmation de la superficie minimale de 4 ha

Pour un bon plan de gestion et une bonne répartition du parcellaire, même dans le cadre d'un aménagement pour la production permanente de bois énergie, la superficie minimum serait de 4 ha avec quatre parcelles pour une rotation de quatre ans.

Prise en compte des jeunes plantations

Dans le cadre des appuis à apporter, priorité sera accordée aux jeunes plantations. Ainsi donc, seules les plantations âgées de 1 à 20 ans au plus sont prises en compte.

Priorité donnée aux plantations communautaires

Les plantations communautaires profitent à un nombre important. Priorité leur sera accordée dans le cadre des appuis aux plantations pour impacter le plus grand nombre de bénéficiaires.

3. Objectif visé par le propriétaire

L'objectif visé par le propriétaire est déterminant pour le maintien sur le long terme de la plantation. Dans le cadre de la présente mission, seules les plantations dont les objectifs sont la production de bois d'œuvre, de service et à la limite de bois énergie sont prises en compte. Les objectifs de restauration du couvert végétal ou de protection du sol peuvent rapidement être changés. Dans tous les cas, un bon aménagement des plantations prendra en compte aussi bien les objectifs de production que ceux de protection du sol. Malheureusement ce critère élimine deux plantations. Mais l'objectif de restauration de la plantation d'une communauté religieuse ne devra pas évoluer. En conséquence une seule plantation ayant cet objectif est éliminée.

Effectif des plantations susceptibles d'être appuyées par le projet

Sur la base des critères ci-dessus mentionnés cinquante-cinq (55) plantations sur les soixante-quatre décrites soit 86% des plantations sont retenues pour bénéficier des appuis du projet dont :

Douze (12) de ces plantations ont un titre foncier ;

Une seule dispose d'un outil de gestion ;

Trois (03) plantations répondent aux critères de plans d'aménagement ;

Vingt-six (26) bénéficieront de plans simples de gestion ;

Vingt (26) répondent aux critères de fiches techniques de gestion

La liste de ces plantations est jointe en annexe.

Pour une gestion scientifique des plantations à appuyer certains aspects desdits appuis doivent être conformes aux directives de l'OIBT pour la création et l'aménagement durable des forêts artificielles tropicales.

4. Prise en compte de certaines directives de l'OIBT pour la création et l'aménagement durable des forêts artificielles tropicales

Les directives de l'OIBT pour la création et l'aménagement durable des forêts artificielles tropicales constituent la norme de référence internationale établie par l'OIBT pour l'élaboration de directives plus précises, au niveau national, concernant la création et l'aménagement rationnel de forêts artificielles tropicales en vue de la production de bois et autres buts (OIBT, 1993).

Dans le cadre de la présente étude, les points qui paraissent importants sont relatifs à la prise en compte de la sécurité du foncier de la plantation, à la dotation de la plantation d'outils de gestion, au suivi économique de la plantation.

5. Prise en compte de la sécurité du foncier

Selon le principe 2 des directives OIBT pour la création et la gestion durable de forêts tropicales artificielles, « *Tout programme de reboisement à grande échelle doit inclure des dispositions qui répondent aux besoins de conservation des sites et de protection de l'environnement, aux droits fonciers coutumiers et légaux et aux besoins de subsistance des communautés locales.* En effet, conformément au principe 15, les principes et actions recommandées énoncés dans les présentes directives ne pourront être mis en œuvre que s'il y a une sécurité foncière à long terme.

6. Prise en compte du plan de gestion

La dotation des plantations d'outils de gestion. *Le plan d'aménagement des reboisements doit constituer le fondement de toute action et de toute prévision de gestion. Il doit couvrir au moins toute la révolution initiale, et fournir un cadre systématique à partir duquel le gestionnaire forestier peut élaborer un plan de gestion détaillé. Ce dernier document doit définir les opérations à effectuer, les ressources nécessaires et le calendrier.* (Principe 46 des directives). Il s'agira de doter donc les plantations retenues d'outils de gestion en accord avec les dispositions législatives et réglementaires nationales (plan d'aménagement, plans simples de gestion ou fiches techniques de gestion).

7. Prise en compte du suivi économique des plantations

L'aménagement des forêts artificielles en vue de la production de bois et autres biens et services ne peut assurer la stabilité à long terme que s'il est économiquement viable. C'est pourquoi le suivi des résultats économiques de la gestion forestière est un élément essentiel d'un aménagement durable, fondé sur des bases scientifiques. (Principe 53 des directives).

A cet effet, un appui sera donné aux planteurs pour établir sur leur plantation un système de collecte permanente de données détaillées sur tous les coûts et bénéfices associés aux reboisements (action recommandée 56 des directives).

ANNEXE 6. : Recommandations du Panel d'experts de la 49^{ème} Session

PD 941/24 (F)

Capacity Building for Private and Community Tree Farmers in Relation with the Sustainable Management of Forest Plantations in Southern Benin

Assessment by the Fifty-ninth Panel

A) Overall Assessment

The Panel recognized the importance of the project proposal, which is derived from the results and findings of the completed pre-project PPD 201/21 Rev.2 (F) "*Study for Capacity Building of Private and Community Tree Farmers in Benin*", to contribute to strengthening the capacities of private tree farmers in southern Benin with a view to improving their living conditions and providing them with professional skills. As general comment, there is a need to use the scientific names of the timber and fruit species to be planted during the project implementation.

However, the Panel noted that there was still a need for improvement on some Sections and Sub-sections of the project proposal dealing with: (1) Project brief missing the percentages allocated to personnel and capital items impact; (2) Many relevant abbreviations and acronyms (CBD, CITES, FAO, FLR, etc.) are not included in the list of abbreviations and acronyms; (3) Map with non-appropriate scale for showing main access roads to the project target area; (4) Need to provide in Sub-section 1.3.2 adequate social and demographic data on the resident population in the project target area; (5) Most expected outcomes at project completion are not formulated in compliance with the requirements of the ITTO manual for project formulation; (6) Activities listed under Output 1 and Output 3 are not consistent with the Objective Tree; (7) There is no clear baseline (data and/or year) to be considered for comparative analysis regarding the long-term changes/effects to be derived from the project implementation; (8) There is no description in the Section 3.2 (Implementation approaches and methods) on how possible problems related to women's participation in the project will be solved; (9) Work Plan table with activities listed under Output 1 and Output 3 which are not consistent with the Objective Tree; (10) Master Budget table with activities listed under Output 1 and Output 3 which are not consistent with the Objective Tree; (11) There is a need to readjust the Budget by Components tables because of the activities listed under Output 1 and Output 3 which are not consistent with the Objective Tree; (12) Technical-related sustainability of the project not described in the Sub-section 3.5.2; (13) There is a need to include the project coordinator, as observer and secretary of the project steering committee (PSC); (14) There is a need to move the Project Organization Chart from Annex 1 to the right Sub-section in the core part of the document; (15) There is no explanation on how the project results will be mainstreamed into national policies and plans; (16) There are no details on the project Executing Agency past experience and capabilities in correlation with this project, while the profile of the project Collaborating Agency is missing in Annex 1.

B) Specific Recommendations

The proposal should be revised taking into account the overall assessment **and** the following specific recommendations:

1. Improve the Project brief by adding a paragraph with the percentages allocated to Project personnel and capital items.
2. Improve the list of abbreviations and acronyms by adding all those used in the sections and sub-sections.
3. Improve the map by replacing the current one with a map having an appropriate scale for showing main access roads to the project target area.
4. Improve the Sub-section 1.3.2 by providing appropriate social and demographic data on the resident population in the project target area.
5. Improve the Section 1.4 by reformulating most of them in compliance with the requirements of the ITTO manual for project formulation.
6. For ensuring the consistency with the Objective Tree and Logical Framework Matrix, readjust the number of Activities listed under the Output 1 and Output 3 in the Sub-section 3.1.2.
7. Improve the indicators of the Development Objective by adding a clear baseline (data and/or year) to be considered for comparative analysis regarding the long-term changes/effects to be derived from the project implementation.
8. Improve the implementation approaches and methods by clearly describing how possible problems related to women's participation in the project will be solved during the project implementation.

9. Subsequent to the 6th specific recommendation, here above, readjust the Activities in the Work Plan table for Output 1 and Output 3 in consistency with the Objective Tree.
10. Improve the Sub-section 3.5.2 by clearly adding appropriate information on technical-related sustainability of the project.
11. Improve the Sub-section 4.1.3 by adding the project coordinator, as observer and secretary of the project steering committee as required by the ITTO manual for project implementation.
12. Improve the Sub-section 4.1.4 by moving the Project Organization Chart from Annex 1 to this Sub-section.
13. Improve the Sub-section 4.1.3 by adding an appropriate explanation on how the project results will be mainstreamed into national policies and plans.
14. Provide details on the project Executing Agency past experience and capabilities in correlation with this project, and add the profile of the project Collaborating Agency, in Annex 1.
15. Amend the ITTO budget in line with the above overall assessment and specific recommendations, and also in the following way:
 - a) Revise the master budget table (by activity) in correlation with the readjusted Work Plan (refer to 8th specific recommendations, here above) and its associated activities, while complying with the requirements of the ITTO manual for project formulation,
 - b) Add the budget tables by component for ITTO and for the Executing Agency in correlation with the revised master budget,
 - c) Readjust the budget item 81 by using the standard rate of US\$10,000.00 per year for the monitoring and review costs (US\$30,000 for 3 years) and the budget item 84 to the standard rate of US\$15,000 for ex-post evaluation costs, while deleting the budgeted amounts for item 82 and item 83,
 - d) Calculate the ITTO Programme Support Costs (sub-item 83) so as to conform with standard rate of **12%** of the total ITTO project costs (on budget items 10 to 82); and
16. Include an Annex that shows the overall assessment and specific recommendations of the 59th Expert Panel and respective modifications in tabular form. Modifications should also be highlighted (**bold and underline**) in the text.

C) Conclusion

Category 1: The Panel concluded that the proposal could be commended to the Committee with incorporation of amendments.

Category C on the Environmental and Social Management Guidelines (ESM) checklist.

ANNEXE 7. : Prise en compte des recommandations du Panel d'experts de la 59^{ème} Session

Assessment by the Fifty-ninth Panel	Modifications made
A) <u>Overall Assessment</u>	
<p>The Panel recognized the importance of the project proposal, which is derived from the results and findings of the completed pre-project PPD 201/21 Rev.2 (F) “<i>Study for Capacity Building of Private and Community Tree Farmers in Benin</i>”, to contribute to strengthening the capacities of private tree farmers in southern Benin with a view to improving their living conditions and providing them with professional skills. As general comment, there is a need to use the scientific names of the timber and fruit species to be planted during the project implementation.</p> <p>However, the Panel noted that there was still a need for improvement on some Sections and Sub-sections of the project proposal dealing with: (1) Project brief missing the percentages allocated to personnel and capital items impact; (2) Many relevant abbreviations and acronyms (CBD, CITES, FAO, FLR, etc.) are not included in the list of abbreviations and acronyms; (3) Map with non-appropriate scale for showing main access roads to the project target area; (4) Need to provide in Sub-section 1.3.2 adequate social and demographic data on the resident population in the project target area; (5) Most expected outcomes at project completion are not formulated in compliance with the requirements of the ITTO manual for project formulation; (6) Activities listed under Output 1 and Output 3 are not consistent with the Objective Tree; (7) There is no clear baseline (data and/or year) to be considered for comparative analysis regarding the long-term changes/effects to be derived from the project implementation; (8) There is no description in the Section 3.2 (Implementation approaches and methods) on how possible problems related to women's participation in the project will be solved; (9) Work Plan table with activities listed under Output 1 and Output 3 which are not consistent with the Objective Tree; (10) Master Budget table with activities listed under Output 1 and Output 3 which are not consistent with the Objective Tree; (11) There is a need to readjust the Budget by Components tables because of the activities listed under Output 1 and Output 3 which are not consistent with the Objective Tree; (12) Technical-related sustainability of the project not described in the Sub-section 3.5.2; (13) There is a need to include the project coordinator, as observer and secretary of the project steering committee (PSC); (14) There is a need to move the Project Organization Chart from Annex 1 to the right Sub-section in the core part of the document; (15) There is no explanation on how the project results will be mainstreamed into national policies and plans; (16) There are no details on the project Executing Agency past experience and capabilities in correlation with this project, while the profile of the project Collaborating Agency is missing in Annex 1</p>	<p>Les modifications requises ont été faites dans le document du projet (toutes les parties en gras et soulignées)</p>
B) <u>Specific Recommendations</u>	
1. Improve the Project brief by adding a paragraph with the percentages allocated to Project personnel and capital items.;	Les pourcentages alloués à l'impact des postes de personnel et d'investissement (immobilisations) sont inscrits à la page 3
2. Improve the list of abbreviations and acronyms by adding all those used in the sections and sub-sections	Voir la liste des abréviations et des acronymes page 4 et 5
3. Improve the map by replacing the current one with a map having an appropriate scale for showing main access roads to the project target area.	Voir la nouvelle carte assortie des modifications requises à la page 14

<p>4. Improve the Sub-section 1.3.2 by providing appropriate social and demographic data on the resident population in the project target area.</p>	<p>Voir la sous-section 1.3.2 améliorée à la page 12</p>
<p>5. Improve the Section 1.4 by reformulating most of them in compliance with the requirements of the ITTO manual for project formulation</p>	<p>La section 1.4 a été améliorée à la page 15 en reformulant la plupart des acquis</p>
<p>6. For ensuring the consistency with the Objective Tree and Logical Framework Matrix, readjust the number of Activities listed under the Output 1 and Output 3 in the Sub-section 3.1.2.</p>	<p>6. Pour assurer la cohérence avec l'arbre des objectifs et la matrice du cadre logique, le nombre d'activités énumérées a été réajusté dans la-section 3.1.2.</p> <p>Voir les pages 22, 23 et 24</p>
<p>7. Improve the indicators of the Development Objective by adding a clear baseline (data and/or year) to be considered for comparative analysis regarding the long-term changes/effects to be derived from the project implementation</p>	<p>Les indicateurs de l'objectif de développement ont été améliorés en ajoutant une base de référence voir page 24 et 25</p>
<p>8. Improve the implementation approaches and methods by clearly describing how possible problems related to women's participation in the project will be solved during the project implementation</p>	<p>La stratégie de prise en compte des femmes par le projet est décrite à la page 27</p>
<p>9. Subsequent to the 6th specific recommendation, here above, readjust the Activities in the Work Plan table for Output 1 and Output 3 in consistency with the Objective Tree</p>	<p>Les activités dans le tableau du plan de travail pour les produits 1 et 3 sont mises en cohérence avec l'arbre des objectifs à partir de la page 29</p>
<p>10. Improve the Sub-section 3.5.2 by clearly adding appropriate information on technical-related sustainability of the project.</p>	<p>La sous-section 3.5.2 est améliorée à travers un paragraphe décrivant la durabilité technique du projet. Voir page 45</p>
<p>11. Improve the Sub-section 4.1.3 by adding the project coordinator, as observer and secretary of the project steering committee as required by the ITTO manual for project implementation</p>	<p>Le coordinateur du projet a été ajouté au comité de pilotage du projet en tant qu'observateur et secrétaire. Voir page 46</p>
<p>12. Improve the Sub-section 4.1.4 by moving the Project Organization Chart from Annex 1 to this Sub-section</p>	<p>L'organigramme du projet a été déplacée et inséré à la sous-section 4.1.4. Page 47</p>
<p>13. Improve the Sub-section 4.1.3 by adding an appropriate explanation on how the project results will be mainstreamed into national policies and plans</p>	<p>Une explication sur la manière dont les résultats du projet seront intégrés dans les politiques et plans nationaux a été apportée à la sous-section 4.1.3 : Page 46</p>
<p>14. Provide details on the project Executing Agency past experience and capabilities in correlation with this project, and add the profile of the project Collaborating Agency, in Annex 1</p>	<p>Le profil de l'agence collaboratrice du projet a été ajouté à l'annexe 1b</p>
<p>15. Amend the ITTO budget in line with the above overall assessment and specific recommendations, and also in the following way:</p> <p>a) Revise the master budget table (by activity) in correlation with the readjusted Work Plan (refer to 8th specific recommendations, here above) and its associated activities, while complying with the requirements of the ITTO manual for project formulation,</p> <p>b) Add the budget tables by component for ITTO and for the Executing Agency in correlation with the revised master budget,</p>	<p>Le budget de l'OIBT a été revu en fonction de l'évaluation globale et des recommandations spécifiques Voir Page 40</p> <p>Le tableau budgétaire principal (par activité) a été revu en corrélation avec le plan de travail réajusté. Voir page 29 à page 42</p>

<p>c) Readjust the budget item 81 by using the standard rate of US\$10,000.00 per year for the monitoring and review costs (US\$30,000 for 3 years) and the budget item 84 to the standard rate of US\$15,000 for ex-post evaluation costs, while deleting the budgeted amounts for item 82 and item 83,</p> <p>d) Calculate the ITTO Programme Support Costs (sub-item 83) so as to conform with standard rate of 12% of the total ITTO project costs (on budget items 10 to 82); and</p>	
<p>16. Include an Annex that shows the overall assessment and specific recommendations of the 59th Expert Panel and respective modifications in tabular form. Modifications should also be highlighted (<u>bold and underline</u>) in the text.</p>	<p>Il s'agit de ce tableau-ci aux pages 60, 61 et 62</p>